

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3239 - LUNDI 11 JUIN 2018

COUR PÉNALE INTERNATIONALE

Jean- Pierre Bemba acquitté. Et après ?

Des réactions controversées ont suivi l'acquittement, le 8 mai, de l'ancien vice-président de la République démocratique du Congo (RDC), Jean Pierre Bemba. Leader du Mouvement de libération du Congo et chef rebelle du temps où son pays était voué aux rébellions tentaculaires de la fin de la décennie 1990, il avait justement été incarcéré à la Haye, en mai 2008, suite à l'intervention de ses miliciens en République Centrafricaine.

Innocenté, donc sur le point de recouvrer sa liberté, Jean-Pierre Bemba focalise toutes les attentions sur lui au moment où la RDC attend d'organiser, le 23 décembre prochain, les élections générales. Quel rôle jouera-t-il dans ce processus, si éventuellement le challenger du président Joseph Kabila lors du scrutin présidentiel de 2006 revenait dans son pays ? Qui aura-t-il en face du côté de la majorité présidentielle qui vient, à l'initiative du chef de l'Etat sortant, de lancer sa plate-forme électorale, le Front commun pour le Congo ?

Comme cela s'était passé en 2006, la scène politique de RDC pourrait se polariser autour du camp Bemba, et du camp Kabila, même si ce dernier n'a pas encore dévoilé ses intentions pour la présidentielle de la fin de l'année.

Page 13



TÉLÉPHONIE MOBILE

Relèvement des tarifs d'appel, SMS et internet



Les opérateurs de téléphonie mobile ont revu à la hausse le prix des services depuis vendredi. Cette nouvelle réforme tarifaire d'appels, SMS et internet intervient suite à la loi des finances 2018 qui prévoit une augmentation de la taxe sur le trafic des communications électroniques à collecter auprès des consommateurs. L'encadrement tarifaire résulte des nouvelles dispositions prises par l'Agence de régulation des postes et communications

électroniques en vue de garantir l'équilibre du secteur de la téléphonie mobile qui, depuis 2015, connaît une baisse de revenu, soit une perte de 42% de la valeur du marché.

Selon les nouvelles dispositions, le prix plancher du mégaoctet de l'internet mobile (Data) est fixé à quatre FCFA TTC; et celui d'une minute d'appel entre les opérateurs dominants à vingt-cinq FCFA TTC.

Page 5

FORÊT

Un système informatisé du suivi de la traçabilité du bois bientôt disponible

Le gouvernement va doter les directions départementales de l'Economie forestière d'un outil efficace de contrôle de la légalité des produits forestiers. L'annonce a été faite le 8 juin à Brazzaville, lors d'une réunion du comité conjoint de mise en œuvre de l'accord de partenariat volontaire entre le Congo et l'Union européenne.

« Ce système permettra de démontrer que l'exploitation du bois congolais se fait d'une façon légale. Nous disposerons désormais de toutes les informations liées à l'exploitation forestière dans notre pays », a expliqué la ministre en charge du département, Rosalie Matondo.

Page 3



DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE

Une mission multisectorielle du Maroc attendue à Pointe-Noire

Le Club Afrique développement du groupe marocain, Attijariwafa bank, organisera le 20 juin, dans la capitale économique, une mission multisectorielle sur le thème « Opportunités de diversification de l'économie congolaise : Focus agriculture et tourisme ». Axée autour des séances B to B et des rencontres B to G, la mission a pour objectif de présenter les projets structurants dans ces deux secteurs porteurs de croissance, à l'heure où le Congo qui fait face à une crise

économique et financière explore de nouvelles pistes pour diversifier son économie dépendante du pétrole.

Page 6

EDITORIAL

Appui

Page 2

EDITORIAL

Appui

Que le Congo et la France resserrent fortement leurs liens comme l'a confirmé l'entretien qui s'est déroulé, jeudi dernier, à Brazzaville, entre le président Denis Sassou N'Guesso et le ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian n'a rien de surprenant, dans un moment où le Congo conclut avec le Fonds monétaire international un accord de long terme et où l'Afrique centrale voit s'accroître ses tensions internes.

Reposant sur une longue histoire commune que symbolise à merveille le Mémorial où reposent pour l'éternité Pierre Savorgnan de Brazza et les siens, cet accord ne peut que renforcer la coopération entre nos deux pays si du moins chacun tient ses engagements. C'est-à-dire si, d'une part, le Congo met de l'ordre dans sa gouvernance interne comme il s'y est engagé en contrepartie de l'appui apporté par la communauté internationale et si, d'autre part, la France concrétise rapidement l'aide multiforme qu'elle a promis d'apporter à notre pays dans le cadre de ce même appui.

Au-delà donc des échanges amicaux et confiants qui ont marqué la visite du ministre français, il convient maintenant d'observer avec attention les actions qui seront engagées de part et d'autre afin de donner un contenu concret à l'accord de principe ainsi passé. Si, en effet, notre pays confirme de façon claire la mise en ordre de ses finances publiques et la modernisation de sa gouvernance, la France, de son côté, devra peser de tout son poids sur ses partenaires européens pour qu'ils le soutiennent eux aussi.

Lenjeu, de part et d'autre, est considérable car la place occupée par le Congo dans une Afrique centrale en proie à de grands troubles - cf. ce qui se passe en Centrafrique et en République démocratique du Congo - est telle que sa propre déstabilisation aurait inévitablement des effets ravageurs sur l'ensemble de l'immense Bassin du Congo. Pour dire les choses de façon encore plus brutale, ni nous ni nos partenaires extérieurs n'avons droit à l'erreur : régler les problèmes auxquels le Congo, notre Congo, se trouve présentement confronté est, comme on dit dans le langage stratégique, un impératif catégorique.

Mieux vaut le savoir et le dire tant qu'il en est temps !

Les Dépêches de Brazzaville

MÉDIAS

La RDC restitue au Congo ses fréquences radio et télé

L'opération a eu lieu, le 8 juin à Brazzaville, sous le patronage du ministre de tutelle, Thierry Lézin Mougalla, qui recevait pour la cause un émissaire dépêché par son homologue Lambert Mende Omalanga.



Thierry Mougalla (à droite) recevant le dossier de restitution des fréquences/Photo Adiac

« J'ai l'honneur à ce jour, au nom de la République démocratique du Congo, de vous informer de la libération effective et de la disponibilité des fréquences, conformément à nos accords et aux recommandations y relatives de l'Union internationale des télécommunications », a souligné Lambert Mende Omalanga, dans son courrier officiel transmis par Sébastien Dino Mandéfo, responsable télé Consult-R D Congo.

Au total, vingt fréquences spoliées, en grande partie par des médias privés de la République démocratique du Congo (RDC), ont été libérées et restituées au Congo-Brazzaville. Il s'agit notamment de cinq canaux de fréquences réservées à la ville de Brazzaville ; quatre dévolues au PK 45 et trois prévues pour alimenter la ville de Kinkala.

La RDC a aussi libéré deux canaux de fréquences destinées à la mise en œuvre de la première dividende numérique, bande de 800 Mhz, ainsi que six autres canaux de la deuxième bande numérique de 700 Mhz.

Ces fréquences ont été attribuées

au Congo pour ses émissions radio, télé et autres opérations numériques par l'Union internationale des télécommunications.

Réceptionnant le dossier de restitution de ces fréquences, le ministre de la Communication et des médias, porte-parole du gouvernement, a exprimé son satisfecit de voir cette situation être résolue.

« Je voudrais, au nom du gouvernement et des régulateurs qui assurent la problématique de la gestion des fréquences, remercier chaleureusement mon homologue Lambert Mende pour ce geste qui traduit le respect de la parole donnée. Je suis ravi du fait que le rapport qui m'est adressé fait état des fréquences libérées et rendues disponibles au Congo. Cela correspond aux engagements que nous avons souscrits. Cela fait une génération que ce problème se pose entre les deux gouvernements », s'est réjoui Thierry Lézin Mougalla.

Aussitôt reçu, le ministre de la Communication a transmis le dossier à qui de droit. D'abord au re-

présentant de l'Agence de régulation des postes et communications électroniques, principal attributaire des fréquences, Jean Célestin Endoké, ensuite à Théophile Miettet Likibi, secrétaire administratif du Conseil supérieur de la liberté de communication, le régulateur des médias, qui assure aussi la gestion de ces fréquences.

« Les fréquences sont désormais disponibles, même numériques, pour ceux qui veulent investir dans la TNT. Le Conseil supérieur de la liberté de communication ne manquera pas d'en faire bon usage, au regard de nombreuses demandes qu'il enregistre », a indiqué Théophile Miettet-Likibi.

« La libéralisation des fréquences qui étaient jadis occupées par la RDC est quelque chose de très important pour le Congo, parce qu'elles vont être utilisées même par les opérateurs de téléphonie mobile. La disponibilité de ces fréquences leur permettra de passer de la G4 pour certains, à la G5 », s'est réjoui, pour sa part, Jean Célestin Endoké.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula,
Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominiou Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubombé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

GOUVERNANCE FORESTIÈRE

Un système informatique de vérification de la légalité va être bientôt déployé

Pour le suivi efficient de la traçabilité des produits forestiers issus des écosystèmes de la République du Congo ou en transit, un outil adapté sera installé sur l'ensemble du territoire national, notamment au niveau des directions départementales ainsi que des sociétés forestières d'ici au mois d'octobre.

Le déploiement du système informatique a été annoncé lors du 8e comité conjoint de mise en œuvre de l'accord de partenariat volontaire entre la République du Congo et l'Union européenne, tenu le 8 juin à Brazzaville. « Ce système permettra de démontrer que l'exploitation du bois congolais se fait d'une façon légale. Nous disposerons désormais de toutes les informations liées à l'exploitation forestière dans notre pays », a indiqué la ministre de l'Economie forestière, Rosalie Matondo.

L'ambassadeur de l'Union européenne au Congo, Saskia De Lang, a, outre le ministère de l'Economie forestière, invité également le secteur privé à alimenter ce système informatique de données, afin d'avoir une vue d'ensemble du secteur forestier, notamment le nombre de concessions forestières dont dispose le pays.

« En Union européenne, on ne veut plus importer que du bois légal. En Afrique, le Congo est l'un des meilleurs partenaires avec lequel nous travaillons pour la mise en œuvre de ce système. Nous attachons beaucoup d'importance à ce partenariat qui se fait dans un rythme très soutenu », a-t-elle déclaré.



Vue des participants au 8^e comité conjoint de mise en œuvre de l'Apv-Flegt/Adiac

Notons que jusqu'à ce jour, la contribution du secteur forestier au produit intérieur brut national se situe à 5, 6%. On y dénombre, selon quelques indicateurs macroéconomiques, onze mille emplois directs et environ cinq mille emplois indirects. Il revient au gouvernement congolais de mettre à profit toutes les opportunités qui s'offrent à lui dans le cadre de ce partenariat, pour booster ce secteur dans la perspective d'une contribution plus accrue au développement socioéconomique du pays. Dans cette

optique, le financement pérenne du système de vérification de la légalité constitue une priorité. Or, cette question figure encore parmi les défis majeurs.

Pour faciliter la mise en œuvre de

l'Apv-Flegt depuis son adhésion à ce processus en 2010, le Congo a déjà finalisé le processus de révision des textes législatifs et réglementaires dans le cadre des réformes du régime forestier ; élaboré des procédures de contrôle et de vérification de la légalité ; produit le manuel pour l'obtention des documents de vérification de la grille de légalité au profit des sociétés forestières; développé l'hébergement du système informatique de légalité dans le Data center du ministère de l'Economie forestière, etc.

Lopelle Mboussa Gassia

ENVIRONNEMENT

L'Unesco invite les Etats à préserver l'océan

La directrice générale, Audrey Azoulay, a lancé un appel aux pays membres, à la communauté scientifique, à la société civile ainsi qu'au secteur privé à unir leurs forces pour protéger l'océan, dans son message publié en prélude à la célébration par l'humanité, le 8 juin, de la Journée mondiale de l'océan.

La protection de la vaste étendue d'eau salée comprise entre deux continents ne peut se faire que par la coopération internationale, le transfert de technologie et le partage de connaissances des Etats, afin d'aboutir à l'élaboration de politiques qui favorisent une croissance durable, a estimé la directrice générale de l'Unesco. « Aucun pays n'est capable de mesurer seul les changements de l'océan ni de nettoyer et de le protéger. En cette journée mondiale de l'océan, j'invite donc tous les acteurs à unir les forces en faisant la maxime de l'écrivain japonais Ryunosuke Akutagawa qui dit individuellement, nous sommes une goutte, ensemble, nous sommes un océan », a-t-elle déclaré.

Audrey Azoulay a souligné les bienfaits de l'océan, avant de déplorer les conséquences causées par l'homme à travers ses activités. L'océan, a-t-elle rappelé, abrite la majorité des espèces vivantes sur la planète et assure plus de 60% des services écosystémiques qui permettent de vivre, à commencer par la production de la majeure partie de l'oxygène et la régulation du climat. « L'océan a absorbé 93% de l'excès de chaleur lié à l'augmentation de l'effet de serre au cours du dernier demi-siècle. Il est la condition de possibilité de la vie sur terre », a indiqué la directrice générale.

Toutefois, a-t-elle précisé, l'océan connaît un problème de surexploitation de ses ressources, de pollution et d'absorption croissante de gaz carbonique, de réchauffement, d'acidification, de zones mortes, d'efflorescences d'algues nuisibles et de dégradation des écosystèmes. A ces conséquences, s'ajoutent celles de la pêche excessive et de la pollution cau-

sée par les déchets plastiques qui y sont déversés. Audrey Azoulay a, en outre, annoncé que cette année, une nouvelle zone morte a été découverte dans le golfe d'Oman, plus grande que l'Ecosse, et qui continue à s'étendre. Il existe des solutions pour lutter contre ces catastrophes, a-t-elle assuré, avant d'ajouter que là où l'on a cessé de détruire, la vie est revenue. L'environnement marin est capable de résilience, si on le laisse se remettre des facteurs de stress anthropiques grâce à une bonne gestion de ses écosystèmes. Dans l'objectif d'encourager la collaboration scientifique internationale en vue de répondre à ces défis, l'Assemblée générale de Nations unies a proclamé, le 5 décembre dernier, la décennie pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030). La commission océanographique intergouvernementale de l'Unesco a été chargée d'en piloter les préparatifs et la mise en œuvre.

Dans la droite ligne de l'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030 et son objectif sur la conservation et l'exploitation durable de l'océan, cette décennie sera une occasion unique de mobiliser tous les acteurs concernés autour d'un programme commun de recherche et d'innovation technologique pour mieux comprendre les facteurs qui affectent cette ressource, leurs conséquences, et y apporter les meilleures réponses. Cette ambition exige des investissements à sa hauteur, a martelé Audrey Azoulay. D'après le rapport mondial sur les sciences océaniques publié en 2017, celles-ci ne représentent que 4,5% du financement public attribué aux sciences naturelles à l'échelle mondiale.

Lydie Gisèle Oka

LE FAIT DU JOUR

Température

Bien souvent, entre la France et ses ex-colonies d'Afrique francophone, le torchon brûle. Est-ce le cas, en ce moment précis, entre Paris et Brazzaville ? Est-ce à dire que si crispation il y a, elle est si profonde que Paris et Brazzaville, les deux capitales de la France pour l'histoire et pour la vie, approcheraient le point de non-retour ?

Le 7 juin à Brazzaville, la chaleur était néanmoins de mise, lorsque le président de la République du Congo, Denis Sassou N'Guesso, recevait le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian. Le chef de l'Etat était assisté de son directeur du cabinet; du ministre des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger; de l'ambassadeur du Congo en France; de ses conseillers politique et diplomatique ainsi que du secrétaire général des Affaires étrangères.

Accompagné de l'ambassadeur Bertrand Cochery, en poste à Brazzaville, et de ses collaborateurs du Quai D'Orsay, Jean-Yves Le Drian a été plus que l'homme du moment. La presse notamment s'était mobilisée pour arracher de la bouche du chef de la diplomatie française l'adjectif qualificatif de la température actuelle entre le Congo et la France. Ceci, peut-être, parce que la veille, et avec insistance, une « déferlante médiatique », pour reprendre l'expression d'un



confrère, assenait le coup de grâce à cette relation franco-congolaise qui prendrait l'eau de toute part.

Il est vrai qu'au plan extérieur, pour des raisons de politique intérieure souvent tellement intérieures qu'elles sont parfois difficilement digérables à l'extérieur, se déroulent au Congo les procès de personnes soupçonnées de projeter la déstabilisation des institutions. Il est vrai, en outre, que de Paris rejaillissent sur Brazzaville des images et des discours qui frisent l'entorse au vivre ensemble entre Congolais. Des agressions signalées sur la place de Paris donnent à penser que la Ville lumière ne distribuerait plus son hospitalité aux ressortissants de l'ancien Congo-français que de manière sé-

lective ! Ces péripéties symbolisent-elles vraiment ces relations présentées comme « compliquées » entre les deux pays ?

La réponse donnée par Jean-Yves Le Drian à sa sortie d'audience battait en brèche quelques idées reçues ou entretenues : « Il n'y a pas de tension entre le président Macron et le président Sassou », commentait le ministre. A-t-il seulement usé du langage feutré des diplomates pour ne pas en dire plus ou a-t-il plutôt été franc avec son cœur ? En attendant d'avoir une réponse irréfutable de la bonne entente entre les deux partenaires, on peut observer les petites attentions qui couvraient l'audience entre le diplomate français et le chef de l'Etat congolais. Les deux

hommes se connaissent depuis longtemps. Ils se tutoient.

« Tu as voyagé de nuit ? » « Oui, pour te voir... » se sont exclamés les deux interlocuteurs avant de longues embrassades ponctuées d'un sourire bon teint. Se sont-ils rappelés leur toute dernière rencontre deux ans en arrière, peut-être, le 25 juillet 2015 à Oyo, dans la Cuvette, quand Jean-Yves Le Drian exerçait comme ministre de la Défense sous la présidence de François Hollande ? Sans doute. Ils se sont souvenus aussi d'avoir beaucoup échangé sur la crise centrafricaine, Denis Sassou N'Guesso étant alors médiateur désigné par ses pairs d'Afrique centrale. Ils n'ont pas oublié que la République centrafricaine n'est pas sortie du cycle des violences, que l'Afrique centrale comme d'autres sous-régions du continent n'est pas à l'abri des ruptures d'équilibres préjudiciables à la paix civile.

Peut-être que comme l'a suggéré l'ambiance sereine de l'audience, Paris et Brazzaville auront à cœur d'œuvrer à apaiser le climat entre eux pour mieux aborder les lancinantes questions de stabilité, de sécurité et de développement dans une relation mutuellement avantageuse pour toutes les parties. A maints égards, la démocratie appelée de ses vœux par les forces politiques et de la société civile, ici ou ailleurs, se nourrit du dialogue permanent.

Gankama N'Siah

CONSEIL DES MINISTRES

Poursuite de l'installation des institutions prévues par la Constitution du 25 octobre 2015

Les projets de décret examinés par le gouvernement, lors du Conseil des ministres du 8 juin, accompagnent l'installation progressive des institutions prévues par la Constitution votée en 2015. Ils ont été proposés par les ministères de la Promotion de la femme et de la Jeunesse, tandis que des communications émanant des ministères du Plan et des Affaires sociales ont complété l'ordre du jour de la réunion du gouvernement.

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 8 juin 2018 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Six affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

- Deux projets de décret au titre du ministère de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement ;

- Deux projets de décret au titre du ministère de la Jeunesse et de l'éducation civique ;

- Deux communications, aux titres respectifs du ministère du Plan, de la statistique et de l'intégration Régionale, et du ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire.

Avant d'entrer dans le fond des affaires soumises à l'examen du Conseil des ministres, il convient de rappeler que les textes soumis à la délibération et à la discussion du Conseil des ministres, et ce aux titres respectifs des ministères de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement d'une part, et de la Jeunesse et de l'éducation civique d'autre part, sont une manifestation renouvelée de la constance des pouvoirs publics dans leur volonté d'installer une à une, pas à pas, lentement mais sûrement, toutes les institutions qui donneront leur pleine effectivité aux innovations contenues dans la loi fondamentale plébiscitée par le peuple congolais le 25 octobre 2015.

D'autre part, les communications présentées au Conseil des ministres, respectivement par le ministère du Plan et celui des Affaires sociales s'inscrivent dans une réflexion globale qui doit donner à notre gouvernance économique les outils pour favoriser notre redressement pour l'une, et de renforcement des capacités de nos compatriotes dans le domaine de l'action sociale pour l'autre.

Entrons à présent dans le vif des affaires examinées lors du Conseil des ministres de ce jour 8 juin 2018.

I/- Ministère de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement

1/- Projet de décret fixant les modalités de sélection et le quota des membres désignés du Conseil consultatif de la femme

Prenant la parole, Mme Inès Nefer Bertille Ingani, ministre de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, a rappelé que le décret soumis à l'examen du Conseil des ministres avait pour objet de fixer les modalités de sélection des membres désignés du Conseil consultatif de la femme.

A cet égard, ces modalités sont fixées sur la base de l'article 3 de la loi organique n° 14-2018 du 15 mars 2018 déterminant l'organisation, la composition et le fonctionnement de ce Conseil.

Chargé d'émettre des avis à l'intention du président de la République, ainsi que des suggestions à l'endroit du gouvernement en matière de promotion et d'intégration de la femme au développement, le Conseil, exclusivement composé de femmes, est structuré en deux organes :

- Un Secrétariat exécutif permanent de treize membres.

- Une Assemblée générale, organe délibérant composé de :

· Membres de droit : les anciennes ministres en charge de la promotion de la femme et les anciennes parlementaires.

· Cent un membres désignés, soit :

à six femmes parlementaires, soit trois sénatrices et trois députées ;

à douze femmes élues des conseils départementaux et seize conseillères municipales, désignées par les femmes membres des différents organes ;

à deux femmes représentantes des cheffes d'entreprises ;

à vingt-quatre représentantes d'associations féminines

à douze représentantes des groupements coopératifs ;

à onze représentantes des partis et groupements politiques, soit six pour la majorité, deux pour le centre et trois pour l'opposition ;

à quatre représentantes des ordres professionnels et deux pour les sociétés savantes ;

à six représentantes des confessions religieuses et quatre représentantes des ONG de droits de l'homme ;

à deux représentantes des femmes autochtones .

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les modalités de sélection et le quota des membres désignés du Conseil consultatif de la femme.

2/- Projet de décret fixant le taux et les conditions d'attribution de l'indemnité de session du Conseil consultatif de la femme

L'article 16 de la loi organique du 15 mars 2018 prévoit le paiement d'une indemnité de session aux membres du Conseil consultatif.

Ainsi, le projet de décret soumis à l'examen du Conseil des ministres fixe l'indemnité de session à 300 000 F CFA.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant le taux et les conditions d'attribution de l'indemnité de session du Conseil consultatif de la femme.

II/- Ministère de la Jeunesse et de l'éducation civique

1/- Projet de décret fixant les modalités de sélection et le quota des membres de l'Assemblée générale du Conseil consultatif de la jeunesse

Prenant à son tour la parole, M. Anatole Collinet Makosso, ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, en lieu et place de Mme Destinée Hermella Doukaga, ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique en mission, a rappelé que la loi fondamentale de 2015 a érigé en obligation constitutionnelle l'inclusion de la jeunesse dans le processus de prise en compte de ses préoccupations spécifiques.

Cette obligation, concrétisée par la loi organique n° 15-2018 du 15 mars 2018 déterminant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil consultatif de la jeunesse, amène à l'examen du projet de décret qui fixe les modalités de sélection des jeunes concernés, et ce sur la base des principes de parité, de représentation des départements de notre pays, ainsi que des différentes catégories sociales et professionnelles composant notre jeunesse.

Ainsi, les quotas de représentation des jeunes au sein du Conseil sont fixés dans le corps du décret soumis à l'examen du Conseil des ministres. Il convient de noter l'inclusion, dans ces quotas, des représentants des jeunes Congolais de l'étranger. Le projet de décret fixe également les conditions d'éligibilité de ces membres.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les modalités de sélection et le quota des membres de l'Assemblée générale du Conseil consultatif de la jeunesse.

2/- Projet de décret fixant le taux et les conditions d'attribution d'une indemnité de session des membres du Conseil consultatif de la jeunesse

Conformément aux dispositions de la loi organique précitée, qui indique que les membres du Conseil ont droit à une indemnité de session, le projet de décret soumis à l'examen du Conseil des ministres l'a fixée à 300 000 F CFA.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant le taux et les conditions d'attribution d'une indemnité de session des membres du Conseil consultatif de la jeunesse.

III/- Ministère du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale

- Communication relative aux appuis budgétaires en soutien au programme de réformes macroéconomiques, financières, institutionnelles et de développement économique et social

Prenant la parole, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale, a présenté aux membres du Conseil des ministres un point sur les politiques publiques menées depuis le début de la crise économique essentiellement causée par la baisse brutale des prix du pétrole en 2014. Face à ce défi, les Etats de la Cémac ont articulé deux réponses fortes :

- Approbation, courant juillet 2016, d'un cadre concerté de réponses à court, moyen et long terme, dénommé « Programme des réformes économiques et financières de la Cémac », ou encore « Pref-Cémac ».

A cet égard, la ministre Ebouka-Babackas a d'ailleurs rappelé que l'animation et la présidence de ce cadre concerté ont été confiées par ses pairs, à son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République du Congo.

- Adoption, lors du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat de la Cémac du 23 décembre 2016 à Yaoundé (Cameroun) de vint et une recommandations pour pallier la situation économique et monétaire fragile de la Zone.

Ces réponses ont été fondées sur une double conviction : premièrement, l'absence de nécessité d'ajuster la parité monétaire, c'est-à-dire l'inutilité d'une dévaluation du franc CFA ; deuxièmement, la nécessité d'efforts d'ajustement tant à l'intérieur de chaque Etat que dans la sous-région. Il avait été donc logiquement recommandé à chaque Etat d'engager des négociations avec le FMI, en vue de conclure un accord de redressement économique. C'est dans ce contexte que notre pays, qui a entamé des discussions avec le FMI dès janvier 2017, a engagé un processus courageux qui a permis l'arrêt de la dégradation de la situation, ainsi que sa stabilisation. Il s'agit donc, depuis lors, d'engager un ambitieux programme de relance économique. Après des échanges avec les différents partenaires et bailleurs de fonds, et dans le cadre de la mise en œuvre de cet ambitieux programme, il a été mis à jour un gap de financement des budgets à venir, dont l'évaluation a fait l'objet d'un cadrage commun lors de la dernière mission du FMI en avril 2018. Les discussions fructueuses menées avec le FMI ont permis d'établir un cadre prévisionnel des capacités d'appui budgétaire que pourra dégager ce partenaire en vue de soutenir les politiques publiques engagées par l'Etat congolais pour la période 2018-2020.

Les discussions avec la Banque mondiale, entamées sur requête du gouvernement congolais, ont également permis d'identifier un appui budgétaire prévisionnel de l'institution, et ce au bénéfice de notre pays.

Il est cependant entendu que cet appui est conditionné par l'adoption d'un train de mesures pluri annuelles par les pouvoirs publics congolais, et ce dans le cadre d'une matrice d'appui budgétaire négociée et consolidée avec nos partenaires (FMI-Banque mondiale).

Concomitamment, le gouvernement a entrepris d'engager des pourparlers du même genre avec la Banque africaine de développement (BAD), et attend les suites de cette requête d'appui budgétaire.

Enfin, la République Française a annoncé, par la voix de son ministre de l'Economie et des finances, et ce en marge de la réunion de la Zone Franc tenue en avril dernier à Brazzaville, le principe d'un appui budgétaire au Congo, appui concernant la période 2018-2020. L'Agence française de développement (AFD) devrait être mise à contribution pour l'opérationnalisation de ce soutien.

Concluant son propos, la ministre Ebouka-Babackas a éclairé le Conseil des ministres sur le détail des prochaines étapes attendues de ce processus global et complexe.

Prenant la parole à ce stade, son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, tout en se félicitant de toutes les initiatives prises afin de trouver les financements qui favoriseront la réussite de nos politiques

publiques de redressement, a néanmoins insisté sur la nécessité que le gouvernement s'assure du passage du dossier de notre pays devant le plus prochain Conseil d'administration du Fonds monétaire international.

In fine, le Conseil des ministres a pris bonne note du fait que, si le chronogramme des tâches à mener était strictement respecté, et si l'exécution du programme de redressement de notre pays se poursuivait avec la rigueur actuelle, le Congo pourrait espérer les premiers décaissements dans les tous prochains mois.

IV/- Ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire

- Communication sur la situation de l'Institut national du travail social

Prenant la parole, Mme Antoinette Dinga-Dzondo, ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire, a édifié les membres du Conseil des ministres sur la situation de cet institut.

Pour rappel, et en application d'un accord de décembre 2010 entre le Congo et la République Française, un projet d'appui à la refondation de la formation en travail social a été retenu. Ce projet a fait l'objet d'une convention de financement conclue en juin 2013 entre l'AFD et le gouvernement. Cette convention prévoyait :

- L'affectation au projet par l'AFD d'une ressource d'environ deux milliards six cent vingt-trois millions de F CFA ;

- Une contribution de l'Etat congolais estimée à environ un milliard neuf cent soixante-sept millions de F CFA.

Le projet, c'est-à-dire la création et la mise en fonctionnement de l'Institut national du travail social (INTS), s'articule autour de trois composantes, à savoir :

- La construction et l'équipement de l'institut ;

- L'appui à la conception, au démarrage et au fonctionnement de l'institut ;

- Le renforcement des capacités de la structure d'accompagnement, à savoir le ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire.

Il convient de noter qu'à ce jour, seules les composantes 2 et 3 ont été mises en œuvre, compte tenu de contraintes financières jusqu'ici insurmontables.

Les textes afférents ont été adoptés, notamment ceux portant sur la création de l'INTS, actée par la loi n° 6-2015 du 19 février 2015, ainsi que les statuts de l'établissement, approuvés par le Conseil des ministres du 20 avril 2018.

L'INTS ayant démarré ses activités depuis novembre 2014, sur un site provisoire situé dans l'arrondissement de Bacongo à Brazzaville, une première promotion de cinquante-huit diplômés de licence professionnelle a été formée et attend son intégration. D'autre part, une formation en master en encadrement des structures d'action sociale a démarré en février 2017, avec l'appui de l'AFD. Elle concerne quarante cadres publics et des agents des ONG qui œuvrent dans l'action sociale.

Le Conseil des ministres a pris bonne note de ces résultats encourageants, qui rendent optimistes sur le devenir de l'INTS, malgré un contexte financier dépressif. Il est donc impérieux que les parties prenantes, et en premier lieu les pouvoirs publics, mettent tout en œuvre pour réaliser les actions suivantes, et ce avant juin 2019 :

- Construction des locaux, avec mobilisation attendue de la contrepartie nationale ;

- Achat des équipements afférents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h30.

Fait à Brazzaville, le 8 juin 2018

Thierry Lézin Mougalla
Ministre de la Communication
et des médias
Porte-parole du gouvernement

VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

La police dotée de deux documents supplémentaires de travail

La ministre du Plan et de la statistique, Olga Ingrid Eboucka-Babakas, a patronné, le 9 juin à Brazzaville, la cérémonie de remise officielle du «Guide de formation des agents de la police à la gestion de la violence faite aux femmes» et les «Directives sur les interventions de la police dans la gestion de la violence basée sur le genre».

Les deux documents de travail sont, selon le coordonnateur du projet, le colonel de police Jean Roger Kouni-Okogna, le résultat d'une année de travaux réalisés par une équipe multisectorielle, dans le cadre de l'accord signé en octobre 2016 entre le ministère de l'Intérieur et la représentation du Fonds des Nations unies pour la population (Fnuap) au Congo.

« La remise de ces documents à la police constitue un moment particulier. C'est une occasion de remercier le ministre de l'Intérieur et la représentante du Fnuap au Congo, qui ont su conduire et accompagner mon équipe tout au long de ce processus, en combinant, de façon



subtile, observations et encouragements », a indiqué le colonel Jean Roger Kouni-Okogna. De son côté, la ministre du Plan, qui a représenté le ministre de l'Intérieur, a interpellé les animateurs du projet à étendre leurs recherches sur l'ensemble du territoire national afin qu'aucune catégorie sociale ne soit oubliée dans la prévention et la gestion de la violence fondée sur le genre, notamment les

femmes rurales et autochtones, a-t-elle déclaré.

La représentante du Fnuap au Congo a exprimé la même idée, dans son mot liminaire. Barbara Laurenceau a annoncé que les animateurs de ce projet sont en train de créer une banque de données statistiques des personnes victimes des violences de tous genres, sur l'ensemble du territoire national, pour permettre à la police d'avoir une

cartographie réelle des violences fondées sur le genre.

En parcourant ces deux documents, on est marqué par l'importance que le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation accorde à la question de la prévention et de la gestion de la violence fondée sur le genre, lorsqu'il écrit, dans la préface : « J'exhorte donc l'ensemble du personnel de la police à appliquer, dans toutes ses ac-

Photo de famille après la cérémonie (Adiac) tions, les normes minimales contenues dans les Directives, afin de veiller à ce que les mesures de prévention et réponse à la violence basée sur le genre soient prioritaires et constituent un élément systématique et incontestable de notre action en faveur de la sécurité, de la santé et du bien-être des femmes et des filles confrontées à ces situations de violences ».

Roger Ngombé

COOPÉRATION MÉDIATIQUE

L'armée et la presse explorent de nouvelles opportunités

Vingt officiers des Forces armées congolaises (Fac) et cinq journalistes issus de médias nationaux ont participé, du 5 au 8 juin à Brazzaville, à un séminaire portant sur les relations civilo-militaires.

L'atelier a été organisé par le gouvernement, en collaboration avec le Centre pour les relations civilo-militaires, Naval Postgraduate school Monterey, basé en Californie, aux Etats-Unis. L'objectif visé est de renforcer l'image positive des Fac au niveau mondial et de familiariser les journalistes avec les rouages des forces armées, afin de leur permettre de comprendre certains paramètres et leurs variables.

« Les développements en matière de technologies de l'information et de la mondialisation des médias signifient que l'armée la plus puissante de l'histoire du monde peut perdre une guerre, non pas sur le champ de bataille couvert de poussière et de sang, mais sur le champ de bataille de l'opinion mondiale », se sont convenus les participants au séminaire.

Durant quatre jours, ils ont appris de nouveaux concepts : le journalisme citoyen et le journalisme de paix ainsi que plusieurs autres thèmes tels la communication stratégique, la diplomatie publique, le discours de haine, les opérations psychologiques militaires.

Les forces armées sont appelées à continuer d'améliorer leurs relations avec les médias ainsi qu'avec Facebook, twitter, whatsapp et autres. En même temps, elles ne peuvent plus camoufler certaines informations dans ce monde virtuel, devenu village planétaire.

Les militaires, il est vrai, sont dans la retenue alors que les journalistes sont dans la diffusion. Un mariage compliqué mais non impossible. Les Fac doivent s'ouvrir davantage aux journalistes dont la discrétion est recommandée sur ce qui touche aux questions de la sécurité d'Etat. Les délégués des médias à ce séminaire ont également compris que pour des raisons de secret d'Etat, il y a des choses qu'on ne peut pas leur dire. Ils ne doivent pas non plus diffuser des informations de nature à semer le trouble car cette règle est respectée dans tous les pays du monde. En réalité, les Fac ne demandent pas aux journalistes de tout censurer mais de faire preuve de bon sens, de déontologie et de responsabilité.

Rappelons que si les journalistes n'écrivent ou ne vulgarisent pas une quelconque information, la population, elle-même, se charge de rendre publique l'information qu'on voudrait cacher, le monde virtuel étant aujourd'hui une réalité à laquelle on ne peut plus échapper.

Fortuné Ibara

TÉLÉPHONIE MOBILE

Révision de la taxe sur le trafic des communications électroniques et encadrement des prix

Les opérateurs de téléphonie ont révisé leurs tarifs d'appel, SMS et internet. Cette action est la conséquence des nouvelles dispositions sur la taxe sur le trafic des communications électroniques (TTCE), d'une part, et sur l'encadrement des prix par l'Agence de régulation des postes et communications électroniques (Arpce), d'autre part.

L'Arpce a alerté récemment sur la baisse des revenus dans le secteur de la téléphonie mobile, au cours de cette année, suite à la guerre des prix acharnée qui s'est établie entre les opérateurs.

Les nouvelles réformes tarifaires émanent d'abord de la loi des finances 2018 qui prévoit la revue de la taxe sur le trafic des communications électroniques (TTCE) à collecter auprès des consommateurs. Cette taxe s'applique directement sur le trafic généré par un abonné suite à l'émission d'un appel, l'envoi d'un SMS, ou suite à la génération d'un trafic internet. Elle a fait son entrée en 2015 et a été revue à la hausse cette année, conformément à la loi des finances.

Sur le plan macro-économique, l'Arpce a constaté des revenus à la baisse chez les opérateurs entre 2015 et 2018, soit près de 42% de perte de la valeur du marché. Le régulateur a décidé, début juin, conformément à la loi, de procéder à un encadrement tarifaire afin d'affermir les revenus du secteur. L'Arpce affirme, d'ailleurs, qu'au premier trimestre 2018, le marché a perdu 18% de sa valeur sur tous les segments de services, le contraignant à prendre une décision, soucieuse de garantir l'équilibre du secteur et faisant suite à l'audit tarifaire de l'année 2016 ainsi qu'à l'analyse des diffé-

rents tarifs faite de janvier à mars derniers. En effet, dans le but de satisfaire à tout prix leurs abonnés, les opérateurs se sont livrés ces derniers mois à une guerre des prix accélérant la chute des revenus du secteur, lequel subissait déjà l'influence de la crise économique au Congo qui a conduit à des tarifs parmi les plus bas du continent.

Selon ces nouvelles dispositions prises, conformément à la loi, le prix plancher du mégaoctet de l'internet mobile (Data) est fixé à quatre FCFA TTC; et celui d'une minute d'appel entre les opérateurs dominants est fixé à vingt-cinq FCFA TTC. La décision permet juste d'affermir le marché pour éviter que la situation ne s'empire. Si les chiffres ne s'améliorent pas d'ici là, le secteur pourrait s'exposer à des conséquences majeures, allant jusqu'à la perte d'emplois et de contrats de prestation de service. La situation pourrait également conduire à la dégradation de la qualité des services, du fait du manque de ressources pour pérenniser l'exploitation des réseaux et le financement de nouveaux équipements. Cette refonte des prix devrait avoir un impact important sur l'économie entière vu l'importance des revenus de ce secteur. La revue de la TTCE et l'encadrement des tarifs obligent les opérateurs de téléphonie mobile à revoir leurs prix afin d'être en phase avec ces nouvelles directives. L'espoir est de voir ce secteur poursuivre son développement comme ce fut le cas les années précédentes, en apportant aux Congolais des nouveaux services à valeur ajoutée, garantissant de nouveaux investissements et la pérennité des emplois en ces temps difficiles.

Quentin Loubou

OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES

Le Maroc table sur l'agriculture et le tourisme au Congo

Le Club Afrique développement du groupe (CDA) marocain, Attijariwafa bank, organise le 20 juin, à Pointe-Noire, une mission multisectorielle en vue de permettre aux entreprises congolaises de nouer des relations d'affaires avec des structures internationales dont celles du royaume chérifien.

Sur le thème « Opportunités de diversification de l'économie Congolaise : focus agriculture et tourisme », la mission axée autour des séances B to B et des rencontres B to G vise à présenter les projets structurants dans ces deux secteurs porteurs de croissance, à l'heure où le Congo qui fait face à une crise économique et financière cherche des voies de sortie de sa forte dépendance du pétrole. Troisième mission du genre organisée par le CDA, après celle effectuée en Mauritanie et en Côte d'Ivoire, elle intègre la dynamique de coopération sud-sud impulsée par le groupe Attijariwafa Bank, organisateur du Forum international Afrique développement dont l'objectif

est de susciter des jointures entre les entreprises africaines pour le développement économique du continent. Dans le cadre de ses missions multisectorielles, soit sept opérées en 2017, notamment en Côte d'Ivoire, au Mali, au Cameroun, au Sénégal, au Maroc, au Congo et au Gabon, le Club Afrique développement a fédéré plus de mille cinq cents entreprises de quinze pays du continent et généré plus de mille rendez-vous d'affaires en plus de visites de terrain des chantiers de développement les plus emblématiques dans chacun des pays. Plate-forme fédérant les communautés économiques engagées en Afrique en vue de

poursuivre la dynamique de mise en relation, ainsi que d'identification d'opportunités d'investissements et de partage d'expériences, le Forum Afrique développement, né en 2010 à l'initiative du fonds d'investissement panafricain, Al Mada, actionnaire de référence d'Attijariwafa bank, est aujourd'hui considéré comme le rendez-vous de référence en Afrique.

Il réunit à Casablanca, en terre marocaine, la communauté économique et politique engagée dans la dynamique intracontinentale. Les cinq précédentes éditions de ce Forum ont réuni plus de sept mille cinq cents opérateurs de trente-six pays et généré plus de dix-sept mille rendez-vous d'affaires. Pour cette année, la sixième édition du Forum est prévue les 18 et 19 octobre, toujours à Casablanca.

Guy-Gervais Kitina

JOURNÉE MONDIALE DES HUISSIERS DE JUSTICE

Les Congolais ne veulent pas manquer l'occasion

En prélude à l'événement commémoré le 14 juin de chaque année, la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo a prévu plusieurs activités, dont un don de sang fait le 9 juin, au Centre national de transfusion sanguine.

La Journée mondiale de l'huissier de justice est à sa onzième édition. Cette année, elle est célébrée sur le thème « Les bonnes pratiques professionnelles ». Pour annoncer déjà les couleurs, les huissiers de justice du Congo, notamment de Brazzaville, Pointe-Noire et Doli-

pour tous les malades qui sont dans les hôpitaux, bref pour sauver des vies», a expliqué le président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo, Me Jean Didier Bidié. En effet, à Brazzaville, l'opération a mobilisé près de soixante-dix

lais », a-t-il rappelé.

Un focus prévu à Brazzaville S'agissant de la célébration de l'événement, plusieurs activités sont prévues dans tout le pays où il y a des chambres départementales, notamment à Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie. Ainsi, un focus se tiendra dans la salle de conférences du ministère de la Justice et des droits humains, à Brazzaville. A cette occasion, des exposés en forme de panels seront développés par des magistrats, des huissiers de justice, des avocats et bien d'autres sachants.

Selon le deuxième vice-président de l'Union internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires, Me Jean Didier Bidié, à travers le thème de cette année, cette organisation veut d'abord attirer l'attention des huissiers de justice. Ceci, afin qu'ils fassent une introspection de leurs actions et l'analyse de leur comportement lorsqu'ils sont en train d'exécuter les décisions de justice, en vue de bannir les mauvaises pratiques et d'en retenir les bonnes. Pour les pouvoirs publics, ce thème les incite à accompagner l'huissier de justice dans la mise en œuvre des bonnes pratiques. « C'est à cause de la méconnaissance de la profession d'huissier de justice que l'Union internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires a, depuis 2008, institué une Journée mondiale de l'huissier de justice », a-t-il rappelé.

Parfait Wilfried Douniama



Les huissiers de justice congolais au CNTS/Adiac

sie, ont posé des actes d'altruisme dans leurs villes respectives. « Prélude à cette journée, nous avons bien voulu donner du sang, parce que l'huissier de justice, cet officier ministériel qui, d'habitude, procède aux saisies, expulsions et autres actes d'exécution, est aussi un humain. L'huissier de justice aujourd'hui a bien voulu donner de son sang

huissiers et collaborateurs pour sauver, selon leurs explications, les victimes des accidents ainsi que tous les malades hospitalisés. « Nous disons aux Congolais que le don de sang était un acte civique, tout le monde devrait en donner pour sauver des vies humaines. Ce n'est pas seulement aux huissiers de justice de le faire, mais à tous les Congo-

STATION FRUITIÈRE DE LOUDIMA

Eco-Oil et Rivulis signent leur premier contrat

La société congolaise a opté pour la société israélienne connue pour l'irrigation « goutte-à-goutte ». Le partenariat conclu, le 7 juin en France, lui permettra d'irriguer sept cents hectares du site installé dans le département de la Bouenza.

Claude-Wilfrid Etoke, président de Eco Oil Energie, a signé un partenariat ambitieux avec l'israélien Richard Klapholz, président directeur général de Rivulis-Eurodrip, un des leaders mondiaux de la micro-irrigation, à l'occasion du 70e anniversaire de l'indépendance et de l'ouverture de la saison croisée France-Israël.

C'est à l'issue de la table ronde portant sur « Innovation au service de l'agriculture et du développement durable » que cet accord a été signé, à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, en marge de l'exposition et des conférences de la saison croisée France-Israël au Grand Palais, du 6 au 8 juin.

Aux termes du partenariat, Rivulis-Eurodrip va concevoir de bout en bout et installer une station fruitière de culture de mangues et d'oranges sur sept cents hectares en utilisant le système de micro-irrigation de Rivulis et en important trente-cinq mille semis d'Israël. L'usine de jus de fruits sera implantée sur le site.

Les deux entreprises vont lancer ce projet à grande échelle de micro irrigation au Congo, dans le département de Bouenza, à la station fruitière de Loudima, en cultivant les terres disponibles pour générer des sources d'approvisionnement alimentaire et une nouvelle industrie créatrice d'emplois. Pour Richard Klapholz, « faire passer son exploitation à la micro-irrigation, c'est comme passer le permis de conduire, il ne faut pas lâcher tant qu'on n'a pas tout appris. Dans ce pays chaud et humide, il faut apprendre la maîtrise de l'eau ».

A ce jour, au Congo, sur dix millions d'hectares de terres fertiles, quatre cent mille hectares seulement sont cultivés. L'objectif d'Eco-Oil, en appui du Programme Ecoplus, est de mettre en culture un million d'hectares d'ici à 2020, mais dans un cadre de développement durable.

Le président directeur général d'Eco-Oil, dont l'objectif à long terme est de réduire la dépendance alimentaire du Congo en respect de la responsabilité sociale des entreprises, a salué l'introduction de la micro-irrigation à Loudima. « Rivulis va révolutionner le secteur agricole au Congo car la micro-irrigation peut s'appliquer à toutes sortes de cultures, grandes cultures, arbres fruitiers... », s'est-il réjoui.

« Un début très prometteur », a indiqué Eric Raulet, directeur du développement et des projets Eco-Oil.

Marie Alfred Ngoma

JOURNÉE INTERNATIONALE DES MICRO, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

27 JUIN 2018

À EDMOND HOTEL

THÈME
QUE MANQUE-T-IL À LA RÉPUBLIQUE DU CONGO POUR QUE SES PME SE DÉVELOPPENT ?

PARTICIPATION PAR INSCRIPTION

PROFESSEURS D'AVANCE
LMD ASSOCIES
OUKALEY
UNION INTERNATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE



MINISTÈRE DES POSTES, DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Central African Backbone
CAB Congo
Unité de Coordination du Projet



AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N°002/F/2018/MPTEN/UCP-CAB-CG
FOURNITURE, INSTALLATION, MISE EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS DE TRANSMISSION, D'UN SYSTÈME DE SUPERVISION
ET DES ÉQUIPEMENTS D'ÉNERGIE - CLIMATISATION ET FORMATION DU PERSONNEL POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES INFRASTRUCTURES À FIBRE OPTIQUE D'INTERCONNEXIONS DU CONGO AVEC LE CAMEROUN ET LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA)
Prêt N° : 2000200000001

1. Le présent Avis d'Appel d'Offres International (AAOI) suit l'Avis Général de Passation de Marchés (AGPM) pour ce projet qui a été publié sur UNDB online et sur le site Web du groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) en date du 08 juillet 2016.

2. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du projet Dorsale à fibre optique d'Afrique Centrale ou Central Africa Backbone (CAB), composante Congo, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordés au titre de ce prêt pour financer les travaux de mise en œuvre des infrastructures à fibre optique d'interconnexions avec le Cameroun et la République Centrafricaine (RCA).

3. Le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique pour le compte du Gouvernement du Congo invite, par le présent Appel d'Offres International Ouvert, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé pour la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements de transmission, d'un système de supervision et des équipements d'énergie-climatisation et la formation du personnel pour la mise en œuvre des infrastructures à fibre optique d'interconnexion du Congo avec le Cameroun et la République centrafricaine (RCA) en un lot unique.

Le délai d'exécution des travaux est de six (06) mois.

L'Appel d'Offres International se déroulera conformément à la Politique d'acquisition du Groupe de la banque africaine de développement en date d'Octobre 2015.

4. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et consulter le Dossier d'Appel d'Offres auprès du Secrétariat de l'Unité de Coordination du projet CAB (UCP/CAB), à l'adresse suivante :

Rue Locko Issac, Derrière l'ambassade des Etats Unis,
Tel: +242 06 835 00 41
Mail: contact@cabcongo.com; yvondm@gmail.com;
omfnadin@gmail.com

5. Le Dossier d'Appel d'Offres établi en langue française peut être obtenu par les soumissionnaires intéressés auprès de

l'UCP/CAB à l'adresse indiquée ci-dessus contre le versement d'une somme non remboursable de trois cent mille (300 000) de Francs CFA.

6. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des Clauses Administratives Générales sont les clauses du Dossier Type d'Appel d'Offres ; Acquisitions de Travaux, de la Banque Africaine de Développement, édition de Septembre 2010, mise à jour Juillet 2012.

7. Les offres rédigées en langue française en huit (08) exemplaires dont l'original et sept (07) copies marquées comme tels, devront parvenir à l'adresse Rue LOCKO Issac, derrière l'ambassade des Etats Unis au plus tard le 06 août 2018 à 11h00 (heure de Brazzaville) et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Quatre vingt deux mille deux cent (82 200) euros.

Et devront porter la mention suivante :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N°002/T/2018/MPTEN/UCP-CAB CG : FOURNITURE, INSTALLATION, MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS DE TRANSMISSION, D'UN SYSTÈME DE SUPERVISION ET DES EQUIPEMENTS D'ÉNERGIE-CLIMATISATION ET FORMATION DU PERSONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DES INFRASTRUCTURES À FIBRE OPTIQUE D'INTERCONNEXIONS DU CONGO AVEC LE CAMEROUN ET LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA) »

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

8. Les offres doivent être valides durant une période de 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

9. Les offres seront ouvertes en présence des Représentants des soumissionnaires qui désirent être présents et ce, à l'adresse indiqué ci-après : Rue Locko ISSAC, derrière l'Ambassade des Etats Unis le 06 août 2018 à 11h30 (Heure de Brazzaville).

Yvon Didier MIEHAKANDA
Coordonnateur du Projet CAB



ITALIAN TRADE AGENCY

ICE - Agência para a internacionalização das empresas italianas
Escritório para a Promoção de Intercâmbios da Embaixada da Itália

Ministero dello Sviluppo Economico

EXPOSITION COLLECTIVE ITALIENNE



FILDA 2018 DU 10 AU 14 JUILLET

FEIRA INTERNACIONAL DE LUANDA



ITIB MACHINERY INTERNATIONAL SPA
www.itib-machinery.com
Lignes d'extrusion pour la production de tubes thermoplastiques.



MR BRUSH SNC
www.mrbrush.it
Balais et brosses.



ROTA GUIDO S.R.L.
www.rotaguido.it
Machines et outils pour l'élevage et les énergies alternatives.



CORAZZA SPA
www.ima.it
Machines automatiques pour le traitement et l'emballage des produits pharmaceutiques, des cosmétiques, de la nourriture, du thé et du café.



VERINLEGNO SPA
www.verinlegno.it
Peintures pour le bois et l'industrie.



FTC SRL
www.ftc.eu
Solutions pour des lignes complètes, clés en main, agroalimentaires et industrielles.



CONCRETE SOLUTIONS
www.itare.it
Machines pour la production de produits en béton.



EGC SRL
ERRA GRANDI CUCINE
www.egcsrl.kitchen
Cuisines industrielles.



LED SPA
www.led.it
Conception et production de dispositifs électroniques médicaux pour l'électrochirurgie, la physiothérapie, l'esthétique, les soins à domicile, la médecine vétérinaire.



S.I.P.A. SPA
www.sipa.it
Technologies pour la production, le remplissage et l'emballage secondaire des récipients en PET.



MEDITERRANEAN STONE
www.medstone.it
Commercialisation de marbres, granits et pierres naturelles.



TIFONE AMBIENTE S.R.L.
www.tifone.com
Machines pour la désinfection environnementale et les pulvérisateurs agricoles.



VILLALTA SRL
www.villaltasrl.it
Echafaudages et accessoires, tuyaux et joints, barrières et barrières pour clôtures, structures et accessoires pour coffrages en bois et en acier, machines et équipements, groupes électrogènes



Email: luanda@ice.it - Endereço: ZEE - Zona Económica Especial, Viana, Luanda, Angola
Pour plus d'informations: +244 222 335 421 / 924563336
www.investinitaly.com

PAVILHÃO 2

CHRONIQUE

Non à la maltraitance des personnes âgées

« Le temps aux plus belles choses se plaît à faire un affront et saura faner vos roses comme il a ridé mon front », ce couplet du chanteur George Brassens nous édifie à la manière du poète sur l'état passager et éphémère de la jeunesse. Il nous permet de rebondir sur le 15 juin, décrété Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées et nous offre l'opportunité de nous rassembler et d'exprimer notre refus à l'abus et aux souffrances infligées à certains de nos aînés.

Les anciens ont le droit de vivre dans la dignité, en sécurité et sans aucune forme d'abus. Leur santé et leur bien-être ne doivent pas être compromis et les conduire à la pauvreté, la faim, l'itinérance, voire à la mortalité prématurée.

Ce phénomène affecte les droits et la santé de plusieurs millions de personnes âgées à travers le monde et mérite l'attention de la communauté internationale. Lorsque l'on tient compte des données démographiques, il est signalé, d'ici à 2030, une augmentation considérable du nombre de personnes âgées et un taux de croissance plus significatif dans les pays émergents. En dépit du fait que ce sujet tabou s'identifie à travers le monde, il fait rarement l'objet d'enquêtes et reste quasi absent dans les plans d'actions nationaux.

L'on entend par maltraitance des personnes âgées l'ensemble de comportements ou d'attitudes, uniques ou répétées, concernant les personnes âgées dans le cadre d'une relation de confiance ou de dépendance et qui peut leur causer la détresse ou des blessures. Elle peut être de type physique, moral, financier, sexuel ou plus simplement causée par la négligence, sur des personnes considérées vulnérables.

Il est nécessaire de communiquer sur le sujet

et rappeler que la maltraitance est un crime passible de cinq ans d'emprisonnement et de soixante-quinze mille euros d'amende.

Le Conseil de l'Europe donne une définition plus approfondie de la maltraitance dès 1987, à savoir « *Tout acte ou omission commis dans le cadre de la famille par un de ses membres, lequel porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique, ou à la liberté d'un autre membre de la famille ou qui compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière* ». L'on distingue ainsi les violences physiques, les violences psychiques ou morales, les violences matérielles et financières, les violences médicales ou médicamenteuses, etc.

La maltraitance en institutions apparaît souvent comme le symptôme de lacunes institutionnelles graves, car une institution qui n'a pas de démarche active de bienfaisance court le risque de voir se développer en son sein des maltraitances de différentes sortes. En France, l'opprobre est lancée sur les maisons de retraite où l'on dénombre des dizaines de milliers de cas de maltraitance qui rythment encore la vie. Faute de statistiques, l'on ignore l'hécatombe que cela représente en Afrique, mais une chose est certaine, les personnes âgées n'y sont pas les mieux traitées. Et que dire de celles qui ne perçoivent ou quasiment pas leur pension, qui est un droit imprescriptible ?

Au même titre, l'on assiste aux maltraitances passives dont les conséquences sont dramatiques et souvent tragiques et malheureusement rarement détectées et minimisées par les autorités et les familles. Alors, tenons-nous-le pour dit et réajustons le tir. Méditons sur cette parole d'une personne âgée : « *On m'a vu ce que vous êtes, vous serez ce que je suis* ».

Ferréol Gassackys

CENTRAFRIQUE

L'emploi, un enjeu majeur de consolidation de la paix

Le chef de l'Etat, Faustin Archange Touadéra, a fait l'évocation, le 7 juin, au sommet de l'Organisation internationale du travail, en soulignant le défi au quotidien qui consiste à promouvoir l'emploi et le travail décent en faveur de la résilience dans son pays.

Le président centrafricain s'exprimait devant les délégués du gouvernement, de travailleurs et d'employeurs au sommet intitulé « L'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience ». Il a insisté sur la difficulté de restaurer l'économie centrafricaine, endommagée par des années de conflits. « *Notre postulat de base est que les opportunités d'emplois créateurs de revenus et de richesses constituent un enjeu majeur de consolidation de la paix et de renforcement de la résilience en Répu-*

blique Centrafricaine », a-t-il relevé.

Faustin Archange Touadéra a rappelé l'ampleur de la crise traversée par son pays et indiqué que le gouvernement centrafricain s'employait à faire de la lutte contre le chômage une priorité, notamment chez les jeunes, afin de mieux contrer la pauvreté et les risques de radicalisation. La Centrafrique doit relever un triple défi : la poursuite du processus de paix, l'amélioration du climat des affaires couplée à la relance de l'administration publique ainsi que le développement de la formation pour les jeunes, a-t-il fait savoir. La nécessité d'une telle action s'avère cruciale, pour la simple raison que « l'économie de la survie a pris le pas sur le secteur formel », dans le pays, a-t-il affirmé, précisant que le secteur informel constituait désormais plus des trois-quarts de l'activité économique nationale.

Nestor N'Gampoula

ETHIOPIE / ERYTHRÉE

Fin du différend frontalier

Après vingt-cinq ans de guerre fratricide, le Premier ministre éthiopien, Abiy Ahmed, a annoncé la fin du contentieux entre les deux pays, au terme d'une longue bataille issue d'un désaccord sur des terres désertiques.

Le gouvernement éthiopien vient d'annoncer la fin du différend frontalier, après avoir accepté les conclusions d'une commission internationale indépendante qui avait délimité, en 2002, le tracé de la frontière commune avec l'Erythrée, source de vives polémiques entre les deux pays frères. « *Le gouvernement éthiopien a décidé de mettre en œuvre pleinement l'accord d'Alger et les conclusions de la commission sur la démarcation de la frontière et nous travaillons à leur mise en œuvre complète sans hésitation* », peut-on lire dans un communiqué officiel.

Ce contentieux a bénéficié d'un accord de paix signé en 2000 à Alger, puis du soutien d'une commission d'arbitrage de l'ONU sur le tracé de la frontière, qui avait attribué la localité de Badme, point du contentieux, à l'Erythrée. Mais l'Ethiopie a continué d'occu-

per Badme. « *Le gouvernement érythréen devrait adopter la même position sans condition préalable et accepter notre appel à restaurer la paix trop longtemps perdue entre les deux pays frères, comme c'était le cas auparavant* », a ajouté la coalition au pouvoir en Ethiopie dans son communiqué. La guerre fratricide qui a opposé l'Ethiopie à son voisin l'Erythrée, entre 1998 et 2000, a fait au moins quatre-vingt mille morts. Lorsque l'Erythrée accède à l'indépendance, en 1993, elle fait perdre à l'Ethiopie son unique accès à la mer Rouge. Les deux pays maintiennent des forces le long de leur frontière de 1000 km de long et des affrontements sporadiques. Et puis, engagé sur un autre contentieux avec l'Egypte lié à la construction d'un barrage sur le Nil, Addis-Abeba entend également éviter que l'Erythrée ne serve de base d'appui au Caire.

Cette main tendue à l'Erythrée représente à la fois une surprise et un changement de politique de la part du nouveau Premier ministre, Abiy Ahmed, qui avait promis, lors de son investiture, en avril dernier, la restauration de la paix avec l'Erythrée.

Noël Ndong

AIRFRANCE
FRANCE IS IN THE AIR



PARIS DONNE DES AILES

À PARTIR DE
585 700 FCFA TTC
A/R

AIRFRANCE KLM AIRFRANCE.CG

Au départ de Brazzaville. Tarif aller-retour, toutes taxes comprises et hors frais de service. Achetez dès maintenant et voyagez jusqu'au 25 juin 2018 ou entre le 4 août et le 17 décembre 2018. Achat minimum 7 jours avant le départ pour un séjour de 7 jours à 12 mois maximum. Offre soumise à conditions et modifiable sans préavis. Renseignez-vous au +33 1 55 69 51 37 (coût d'un appel international vers la France 125 FCFA/min), de 8h à 19h, sur airfrance.cg ou auprès de votre agence de voyages.



MINISTÈRE DES POSTES, DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Central African Backbone
CAB Congo
Unité de Coordination du Projet



**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N°001/T/2018/MPTEN/UCP-CAB-CG
TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE DES INFRASTRUCTURES A FIBRE OPTIQUE D'INTERCONNEXIONS DU CONGO
AVEC LE CAMEROUN ET LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA)
Prêt N° : 2000200000001**

1. Le présent Avis d'Appel d'Offres International (AAOI) suit l'Avis Général de Passation de Marchés (AGPM) pour ce projet qui a été publié sur UNDB online et sur le site Web du groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) en date du 08 juillet 2016.

2. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du projet Dorsale à fibre optique d'Afrique Centrale ou Central Africa Backbone (CAB), composante Congo, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordés au titre de ce prêt pour financer les travaux de mise en œuvre des infrastructures à fibre optique d'interconnexions du Congo avec le Cameroun et la République Centrafricaine (RCA).

3. Le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique pour le compte du Gouvernement du Congo invite, par le présent Appel d'Offres International Ouvert, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé pour les travaux de mise en œuvre des infrastructures à fibre optique d'interconnexion du Congo avec le Cameroun et la République Centrafricaine (RCA) en deux (02) lots distincts à savoir :

- Lot 1 : Travaux de génie civil, fourniture et pose terrestre de la fibre optique et construction des sites techniques sur l'axe Ouesso-Sembé-Souanké-Ntam (frontière de Cameroun) ;

- Lot 2 : Travaux de génie civil, fourniture pose sous fluviale de la fibre optique et construction des sites techniques sur l'axe Mpokola-Ouesso-Kobo-Bomassa - Bayanga- Salo (République Centrafricaine) ;

Le délai d'exécution des travaux est de :

- Lot 1 : Huit (08) mois ;
- Lot 2 : Sept (07) mois

L'Appel d'Offres International se déroulera conformément à la Politique d'acquisition du Groupe de la banque africaine de développement en date d'Octobre 2015.

4. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et consulter le Dossier d'Appel d'Offres auprès du Secrétariat de l'Unité de Coordination du projet dorsale à fibre optique d'Afrique centrale CAB (UCP/CAB), à l'adresse suivante :

Rue Locko Issac, Derrière l'ambassade des Etats Unis,
Tel: +242 06 835 00 41

Mail: contact@cabcongo.com; yvondm@gmail.com; omfna-

din@gmail.com

5. Le Dossier d'Appel d'Offres établi en langue française peut être obtenu par les soumissionnaires intéressés auprès de l'UCP/CAB à l'adresse indiquée ci-dessus contre le versement d'une somme non remboursable de trois cent mille (300 000) de Francs CFA.

6. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des Clauses Administratives Générales sont les clauses du Dossier Type d'Appel d'Offres ; Acquisitions de Travaux, de la Banque Africaine de Développement, édition de Septembre 2010, mise à jour Juillet 2012.

7. Les offres rédigées en langue française en huit (08) exemplaires dont l'original et sept (07) copies marquées comme tels, devront parvenir à l'adresse suivante : Rue LOCKO Issac, derrière l'ambassade des Etats Unis au plus tard le 10 août 2018 à 11h00 (heure de Brazzaville) et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de :

- Lot 1 : Deux cent quatorze mille (214 000) euros ;
- Lot 2 : Cent soixante mille (160 000) euros ;

et devront porter la mention suivante :

«AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
N°001/T/2018/MPTEN/UCP-CAB CG TRAVAUX DE MISE
EN ŒUVRE DES INFRASTRUCTURES A FIBRE OPTIQUE
D'INTERCONNEXION AVEC LE CAMEROUN ET LA REPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE (RCA)»

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

NB : le soumissionnaire devra indiquer le numéro du lot de la soumission.

8. Les offres doivent être valides durant une période de 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

9. Les offres seront ouverts en présence des Représentants des soumissionnaires qui désirent être présents et ce, à l'adresse indiquée ci-après : Rue Locko ISSAC, derrière l'Ambassade des Etats Unis le 10 août 2018 à 11h30 (heure de Brazzaville)

Yvon Didier MIEHAKANDA

Coordonnateur du Projet CAB

INTERVIEW

Me Aya Caloger : « Le judo congolais doit redémarrer sur des nouvelles bases »

L'ancien secrétaire général adjoint par intérim du bureau fédéral, aujourd'hui l'un des membres de la commission de gestion de crise, détaille, dans cette interview, les stratégies qui permettront au judo congolais de redémarrer sur des nouvelles bases.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.): Me Aya Caloger, quelle est l'ambiance qui règne maintenant dans la famille du judo après la publication de la note nommant les membres de la commission de crise ?

Aya Caloger (A.C.): Je ne peux pas parler d'une joie. Au contraire, c'était le souhait de tous de voir le judo enfin avoir une nouvelle instance et que celle-ci puisse lui donner la chance de redémarrer sur des nouvelles bases.

L.D.B.: C'était votre principal souci...

A.C.: Oui, parce qu'au sein de notre famille, notamment au sein du bureau fédéral dont j'ai été le secrétaire général adjoint intérimaire, nous avons eu des incompréhensions sur la gestion administrative de notre structure, précisément en ce qui concerne le renouvellement des ligues par voie électorale afin de leur permettre de tenir leur compétition à caractère départemental. On a aussi un problème sur le fichier des athlètes et des ceintures noires. Je crois bien que le ministre, à travers la note que nous avons tous pris connaissance, a observé une forme de neutralité. Vous constaterez que d'un côté, il n'a pas nié l'existence de la fédération ni l'existence de Marien Ikama comme

président de la Fédération congolaise de judo (Fécoju), de l'autre, il a aussi reconnu l'existence d'un comité de normalisation dont je préside aux destinées. Etant donné que nous sommes deux entités administrativement opposées, il était temps de mettre une commission neutre qui regroupe les deux tendances. Et cette commission est dirigée par le conseiller aux sports du ministre, Jean Nganga.

L.D.B.: Quel est le but de la commission de crise ?

A.C.: L'objectif c'est travailler pour que de part et d'autre, nous essayons de tomber d'accord sur les dossiers administratifs qui doivent nous permettre d'aller vers une assemblée générale élective apaisée et que chacun de nous ne se dise pas que le ministre a pris position pour tel ou tel autre camp. Je vous rappelle que la majorité des judokas voudrait voir, dans deux matins, une nouvelle tête arriver à la tête de notre structure pour que le judo puisse redémarrer sur des nouvelles bases.

L.D.B.: C'est un vaste chantier, par où allez-vous commencer ?

A.C.: Le chantier est certes vaste mais je peux vous dire que personnellement, je prends toujours en exemple la fédération de kurash. Avec moins de moyens, ils ont pu mettre en place des

ligues de Pointe-Noire, du Niari et de la Bouenza en quatre jours. S'il y a une chose qui nous manque, c'est la volonté de faire et ensuite de le faire sans avoir des calculs électoraux dans notre tête. Si aujourd'hui, le judo n'a pas pu renouveler les ligues, c'est parce que nous sommes tombés dans le piège du bruit, des vacarmes, et aussi parce que quelque part, le président de la fédération avait des calculs électoraux en matière d'élection des ligues. Il ne voulait pas que le corps électoral actuel puisse aller vers les élections de ligues. Il a nommé les ligues dans l'objectif de fabriquer d'autres clubs afin de lui permettre de changer le corps électoral pour qu'il puisse briguer un nouveau mandat. Heureusement, on a su recadrer les choses. Et nous souhaiterions que l'administration du judo puisse fonctionner, que les ligues soient renouvelées par voie électorale afin qu'elles organisent le plutôt leur championnat. L'objectif est d'arriver, après dixans, à l'organisation du championnat national et la coupe du Congo. J'insiste sur ce point. Ensuite, permettre aux experts internationaux et nationaux de commencer à former nos entraîneurs. A notre niveau, nous aussi, les anciens, allons commencer à recycler nos ceintures noires, parce qu'aujourd'hui, sur le plan technique, nous avons un problème grave. Beaucoup de jeunes ont porté des ceintures noires mais dans leur tête, ils n'ont pas de connaissance de notre grammaire de judo que nous appelons le Gokyo ou le Sai komi waza. Autrement dit, nous



Me Aya Caloger

allons remettre de l'ordre au niveau du fichier des athlètes, des grades et des clubs.

L.D.B.: Le judo a déjà vécu ce genre de crise. N'avez-vous pas tiré les leçons du passé ?

A.C.: Le temps est un grand maître. Le pire ennemi du temps, c'est le temps. C'est Machiavel qui le dit. Si hier j'ai été combattu, incompris, je crois bien que tous les acteurs du judo, particulièrement ceux avec qui nous étions hier en contradiction, à savoir des doyens, anciens et jeunes athlètes, tout le monde a tiré les leçons de grosses bêtises que nous avons tous commises. Aujourd'hui, je suis la voix la plus écoutée du judo (...) Les Jeux africains étaient une chance pour notre discipline. On a reçu plus de sept cents millions de F CFA. Nous avons bénéficié de plus de quatre cents kimonos et de deux surfaces de compétitions. Malheureusement, les kimonos ont disparu dans

la nature et l'argent n'a pas servi au judo, les surfaces aussi ont disparu. Le souhait est que celui qui viendra à la tête de la structure soit quelqu'un de propre, de pur.

L.D.B.: Pendant combien de temps votre commission va-t-elle exister ?

A.C.: La commission est mise en place pour préparer l'assemblée générale élective. Mais ce qui est vrai, elle fait la volonté des judokas. Les cadres du sport et celui du comité olympique qui sont dans le bureau sont juste pour arbitrer et nous conduire vers une élection apaisée. De part et d'autre, le comité de normalisation présente une documentation, la fédération présente aussi la sienne et ensemble, nous allons faire la synthèse pour que nous puissions aller à l'assemblée de façon équilibrée.

L.D.B.: Auriez-vous l'ambition de briguer la présidence de la Fécoju avec Marien Ikama ?

A.C.: Marien Ikama est libre. Si aujourd'hui ce droit lui est retiré, on parlera de coup d'Etat. Il est libre de sauver ou de reconquérir son mandat. Mais moi, je préfère observer la neutralité. Je ne serai pas candidat à un quelconque poste, parce qu'on dit que je suis l'auteur de ce coup. Nous voudrions seulement que le judo congolais redémarré sur des nouvelles bases, peu importe celui qui sera élu à sa tête.

Propos recueillis par James Golden Eloué



AVIS DE RECRUTEMENT

GKM GRANT THORNTON CONGO Firme d'Audit, de Conseils, du Juridique et Fiscal, membre de **GRANT THORNTON INTERNATIONAL**, intervenant dans les pays de la CEMAC et en République Démocratique du Congo.

Pour renforcer nos équipes des bureaux de Pointe-Noire et Brazzaville, nous procédons au recrutement de :

- Deux (2) Apprentis Assistants en Audit (Bilingue, Anglais, Français).
- Un (1) Apprentis en informatique (Bilingue, Anglais, Français).
- Un (1) Apprentis Assistant Juriste Fiscaliste (Bilingue, Anglais, Français).

Les personnes intéressées doivent envoyer leur dossier aux adresses suivantes :

secretariatpnr@cg.gt.com
nina.ekondy@cg.gt.com

Constitution du dossier

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation

Date limite de dépôt des candidatures : 30 Juin 2018

Grant Thornton Audit & Conseil
SARL AU CAPITAL DE 6 000 000 F CFA
RCCM CG/PNR/08 B 431 - NIU M2 0061 1000023146

POINTE-NOIRE
☎ : 673
☎ : +242 05571 32 77 / 06635 48 31 / 04440 02 86 -
FAX : +33178765178
secretariatpnr@cg.gt.com /
secretariatpnr@cabinetgkm.com

BRAZZAVILLE
☎ : 14 559
☎ : +242 06666 64 82 / 04417 64 96
FAX : +33178765178
secretariatbz@cg.gt.com /
secretariatbz@cabinetgkm.com

Deloitte.

Formation au Management

28 & 29 Juin
Elaïs Hôtel
Pointe- Noire

Deloitte organise une formation ouverte en « Management » à Pointe-Noire
Les 28 et 29 Juin prochains, Deloitte organisera à Pointe- Noire une formation à destination des managers des secteurs privés et publics. Cette formation durera 2 jours et constituera le second module du cursus de formation « Manager ». Cette formation s'adresse principalement aux cadres, aux chefs de service, aux chefs d'équipe, ainsi qu'aux collaborateurs aspirant à un poste de management. Le cursus de formation « Manager » a pour objectif d'améliorer l'organisation du travail du Manager et la



productivité de son équipe. Ce second module de 2 jours permettra au manager de découvrir son profil de personnalité et mieux appréhender ses interactions avec ses équipes. Il s'agit d'une formation idéale pour approfondir et développer vos compétences managériales ! Pour vous inscrire, merci de nous contacter directement. Les places sont limitées. Priorité aux premiers inscrits. Nous restons à votre disposition si vous avez des questions ou si souhaitez découvrir plus en détails notre offre de formation.

Jour 1 : Découvrir son profil de personnalité
Jour 2 : Savoir interagir avec ses équipes

Places limitées

Information au
05 378 38 80
RGalessami@deloitte.com



L'ECOLE AFRICAINE DES METIERS DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME (EAMAU) RECRUTE :

A- DEUX (02) ENSEIGNANTS PROFESSIONNELS : UN ARCHITECTE ET UN INGENIEUR GENIE CIVIL (H/F)

ACTIVITES

Les enseignants auront pour fonction principale :

- L'enseignement des cours magistraux dans leur domaine de compétence,
- La participation aux ateliers de fin de semestres,
- La participation aux projets et aux séminaires de formation des étudiants,
- La participation aux différents jurys de validation dans le processus de suivi des étudiants au cours de leur formation ;
- L'encadrement des diplômants dans le cadre de leurs travaux de fin d'études.

Profil requis

- Etre de nationalité de l'un des pays membres de l'EAMAU,
- Etre titulaire au minimum d'un Master ou d'un diplôme de BAC+5 dans le domaine recherché (Architecture ou Génie Civil),
- Avoir une expérience professionnelle (pratique du métier dans le domaine recherché) d'au moins cinq (5) ans,
- Avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans comme enseignant dans l'enseignement supérieur ;
- Un prix d'excellence ou toutes autres distinctions académiques similaires seraient un atout.

B- DEUX (02) ASSISTANTS TEMPORAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE (ATER) (H/F)

ACTIVITES

Les ATER auront pour fonction principale :

- L'assistance aux enseignants permanents,
- La participation aux travaux pratiques et dirigés,
- La participation à toutes autres activités de l'Institution au cours desquelles leur présence est exigée.

Profil requis

- Etre de nationalité de l'un des pays membres de l'EAMAU,
- Etre Architecte et/ou Urbaniste diplômé au moins BAC+5 dans le domaine recherché,
- Avoir une expérience professionnelle (pratique du métier) d'au moins trois (3) ans,
- Avoir une expérience d'au moins trois (3) ans comme enseignant dans l'enseignement supérieur
- Un prix d'excellence ou toutes autres distinctions académiques similaires seraient un atout.

Qualités requises aux postes A et B

- Avoir la vocation et aimer l'enseignement,
- Etre d'une grande rigueur, discipliné et organisé,
- Etre disponible et le cas échéant n'avoir aucun inconvénient à s'établir à Lomé (Togo).
- Avoir un esprit de synthèse et être capable de travailler sous pression avec les services administratifs chargés de l'environnement, les partenaires sociaux etc.

Composition du dossier des candidatures aux postes A et B :

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une lettre de motivation,
- Un curriculum vitae,
- Une copie légalisée de l'acte de naissance,
- Une copie légalisée du certificat de nationalité,
- Les copies certifiées de tous les diplômes, depuis le baccalauréat jusqu'au dernier diplôme de la spécialité,
- Les copies des attestations de travail,
- Les copies des attestations d'inscription à l'ordre professionnel du ou des pays d'exercice
- Toutes autres attestations jugées utiles par le candidat.

POUR POSTULER :



www.eamau.org

NB :

- Les dossiers physiques doivent parvenir à l'EAMAU à l'adresse suivante : **EAMAU 422, rue des Balises BP 2067 Lomé TOGO** avant le **06 juillet 2018**.
- Le Titre du poste souhaité doit être clairement mentionné sur l'enveloppe ;
- La quasi-totalité des activités de l'enseignement se dérouleront à Lomé au Togo, siège de l'EAMAU ;
- Seuls les candidats présélectionnés seront contactés et aucun dossier de candidature ne sera retourné aux candidats ;
- Les pièces suivantes seront exigées aux candidats retenus à la fin du processus de recrutement :
 - Un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois,
 - Un certificat médical datant de moins de trois (03) mois attestant que le candidat est apte à exercer l'emploi.



AVIS DE RECRUTEMENT

Une institution financière de la place recrute un Auditeur interne.

PROFIL RECHERCHE :

- Avoir un Bac +4 / 5 en Audit ou contrôle de gestion ;
- Avoir tout au moins trois (3) ans d'expérience dans le métier d'auditeur ou au sein d'un cabinet de grande renommée serait souhaitable.
- Avoir une maîtrise parfaite des normes d'audit interne ainsi que sur la réglementation en vigueur ;
- Avoir une parfaite connaissance des règlements COBAC ;
- Savoir mener une mission avec les commissaires aux comptes sur la revue limitée, le pré-closing et la clôture des comptes ;
- Savoir élaborer le plan d'audit et sa mise en œuvre ;
- Savoir réaliser des missions d'audit ;
- Savoir promouvoir et participer au processus de management des risques ;
- Savoir entretenir les relations avec les contrôleurs externes ;
- Savoir effectuer le suivi des recommandations des audits internes et externes ;
- Savoir conduire à la demande des missions de conseil auprès des directions ;
- Savoir effectuer un reporting de son activité ;
- Avoir une capacité de synthèse ;
- Avoir un esprit ouvert ;
- Etre disponible
- Etre bilingue (anglais), une autre langue serait un atout non négligeable ;

COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

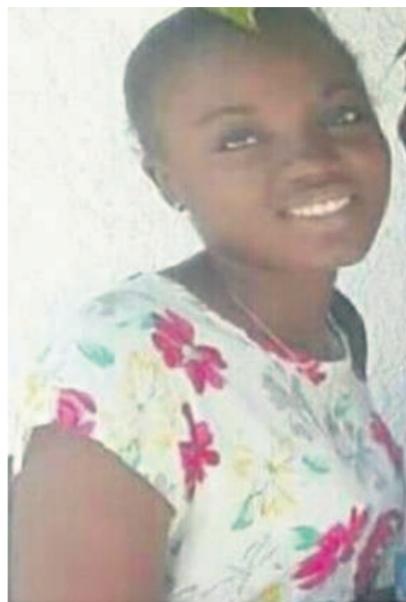
- Cv avec photo et lettre de motivation
- Références des deux précédents employeurs

Les dossiers de candidatures devront être envoyés à l'adresse suivante au plus tard le 13 Juin 2018 :

Recrutement.talent@yahoo.com

NB : seuls les candidats (es) présélectionné (es) seront convoqués pour les entretiens. Les dossiers de candidatures ne seront pas retournés.

REMERCIEMENTS



Les familles Mbon, Otsasso et Mankene sont très touchées des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors de la disparition de leur très regrettée fille, petite fille et nièce, Marie Andrée Paule Mbon Otsassou, décédée le 15 avril 2018 au CHU de BZV et inhumée le 25 avril 2018. Dieu a donné et a repris que son nom soit béni Job 1 : 21. Trouvez ici nos sincères remerciements et pour ceux qui l'ont connue et aimée de ne cesser d'avoir une pensée pieuse pour elle. Poupou à jamais dans nos cœurs.

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



IL Y A DIX ANS, NOUS ÉCRIVIONS

Revenons-en un peu à Jean-Pierre Bemba

Jean-Pierre Bemba n'aura vécu, politiquement parlant, que le temps d'une élection présidentielle, perdue avec un score honorable de 42 % des suffrages, et d'un exil politique forcé qui s'est commué en une détention dont on ne connaîtra pas l'issue avant longtemps.

Pour la première fois, les instances judiciaires internationales ont utilisé une méthode pour le moins curieuse, parce que très secrète, pour arrêter un criminel présumé. Le monde entier savait que la tête de Slobodan Milosevic était mise à prix depuis plusieurs années et bien avant sa « capture », il y a quelques années, l'ancien président libérien, Charles Taylor, actuellement jugé à la Haye, avait été placé sous les feux croisés de l'actualité. Pour ne citer que ces deux exemples.

Car si Jean-Pierre Bemba, indexé à l'époque pour le rôle joué par ses hommes en Centrafrique en 2001, se savait menacé d'une mise à l'ombre, il aurait évité de se hasarder dans les rues de Bruxelles. Mais depuis son départ au Portugal dans les conditions que l'on sait, il n'avait nullement été question pour lui d'une telle issue. Et l'on peut, devant cette accélération des événements, s'interroger doublement sur le rôle joué par l'ancienne puissance colonisatrice du Congo-Kinshasa, la Belgique, et sur les fruits que pourrait cueillir le pouvoir de Kinshasa du fait de cette situation.

A première vue, lier une éventuelle partition jouée par Bruxelles sur l'arrestation de Bemba au bénéfice à tirer par le président Joseph Kabila paraît hasardeux. Même si, en effet, les deux challengers de la présidentielle de l'année dernière en République démocratique du Congo (RDC) se haïssent, l'évolution récente de la relation Kinshasa-Bruxelles, qui a vu les plus hauts dirigeants des deux pays se rencontrer, ne laisse pas prévoir que la Belgique s'efforce de choyer la RDC. A moins de croire, mais ceci n'est pas facile à prouver, que la tempête était nécessaire avant l'embellie.

Au regard de ce qui s'est passé, en tout cas, les adversaires de Jean-Pierre Bemba à Kinshasa peuvent lui prédire le pire. A 46 ans, ce qui arrive au leader du Mouvement pour la libération du Congo (MLC), ancien vice-président de la République et chef de l'opposition parlementaire dans son pays, est particulièrement déroutant. Pour lui, pour sa famille naturelle et pour sa famille politique.

Pourra-t-il se défendre en démontrant qu'il n'a jamais personnellement pris part aux exactions de ses hommes partis défendre un pouvoir légitime qui vacillait sous la menace d'une tentative de coup d'Etat ? Ou en rappelant qu'il avait, à l'époque, sanctionné ceux de ses miliciens qui étaient impliqués dans des violations des droits humains en République centrafricaine ? Que fera donc sa formation politique, le MLC, qui a jusqu'ici tenu la place qui lui revient dans l'opposition parlementaire en RDC ?

Autant de questions qui vont continuer à trotter dans les têtes tant l'arrestation de Jean-Pierre Bemba, opérée dans le plus grand secret, a surpris.

Gankama N'Siah

(Les Dépêches de Brazzaville 29-5-2008)

CPI

Libération imminente de Jean-Pierre Bemba

Nonobstant son acquittement en appel, le leader du Mouvement de libération du Congo (MLC) restera toujours en détention, eu égard à une autre affaire dans laquelle il a été déclaré coupable, celle d'atteintes à l'administration de la justice dont le jugement est attendu, sauf changement, demain.



Jean-Pierre Bemba

« *Merci à tout le peuple congolais. Merci infiniment pour vos prières. Avec Dieu nous vaincrons* ». Tels ont été les premiers mots de Jean-Pierre Bemba partagés sur les réseaux sociaux, quelques instants après la décision de son acquittement, le 8 juin, prononcé en appel par la Cour pénale internationale (CPI). La Chambre d'appel est allée au-delà

des prévisions, en annulant la déclaration de culpabilité infligée au leader du MLC en première instance avec, pour effet immédiat, la disparition de la responsabilité pénale de l'accusé dans les dossiers portés à sa charge en tant que chef militaire. Il s'agit de deux chefs de crimes contre l'humanité (meurtre et viol) et de trois chefs de crimes de guerre (meurtre, viol

et pillage) commis en République centrafricaine (RCA), entre octobre 2002 et mars 2003.

Ses hommes, quelque mille cinq-cents de la rébellion qu'il dirigeait à l'époque, s'étaient rendus en RCA pour soutenir le président Ange-Félix Patassé face à une tentative de coup d'Etat menée par le général François Bozizé. Ils avaient tué, pillé, violé. Des bévues mises sur le dos de Jean-Pierre Bemba qui fut condamné, en première instance, à dix-huit ans de prison nonobstant la position de la défense qui avait soutenu que son client n'était pas responsable en tant que supérieur des actions des troupes du MLC en RCA, tout en dénonçant les vices de forme ayant émaillé le procès au premier degré.

des juges de la Chambre d'appel qui ont estimé que lors du procès en 2016, Jean-Pierre Bemba avait été « *condamné à tort pour des actes criminels spécifiques qui étaient en dehors des charges telles que confirmées* ».

Après près de dix ans passés en prison à La Haye, le sénateur Jean-Pierre Bemba est en passe de recouvrer sa liberté après que la Cour l'a acquitté des principaux griefs émis à sa charge, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Il devra néanmoins passer encore quelques jours en prison, le temps que les juges statuent sur une autre affaire, à savoir la subornation des témoins, pour laquelle il avait été condamné à un an de prison. Il revient maintenant à la Chambre 7 de la CPI de décider

**« Merci à tout le peuple congolais.
Merci infiniment pour vos prières.
Avec Dieu nous vaincrons »**

En appel donc, la Cour a pu révéler de « *sérieuses erreurs* » commises par la Chambre de première instance dans son jugement, notamment dans la non prise en compte de circonstances atténuantes qui auraient du profiter à l'accusé. D'où, l'acquittement du prévenu décidé par la majorité

s'il faudrait automatiquement le libérer ou pas. Sauf imprévu, c'est demain que la Cour pourrait rendre son jugement dans cette seconde affaire d'atteintes à l'administration de la justice dont la peine ne peut excéder cinq ans. Dossier à suivre.

Alain Diasso

Entre joie et indignation

La décision de la Cour pénale internationale (CPI) d'innocenter le leader du Mouvement de libération du Congo a suscité de nombreuses réactions dans son pays et en Centrafrique où elle a été très mal accueillie par l'association des victimes des atrocités des bataillons de la milice du MLC déployés dans ce pays pour soutenir Ange-Félix Patassé.

L'acquittement de Jean-Pierre Bemba aura permis à l'essentiel de la classe politique congolaise, notamment l'opposition, de se retrouver sur une analyse commune. « *C'est une victoire évidente pour Jean-Pierre Bemba. Une défaite tout aussi évidente pour le président Joseph Kabila* », a-t-on déclaré.

« *Le vrai jeu politique va commencer avec ce grand leader de la scène politique congolaise en liberté* », a dit, pour sa part, Vital Kamerhe, président de l'Union pour la nation pour le Congo (UNC), dans les minutes qui ont suivi l'acquittement de Jean-Pierre Bemba par la CPI, ajoutant qu'il ne faut « *jamais enterrer quelqu'un avant la décision de Dieu* ».

« *Aujourd'hui est un grand jour pour les Congolais !* » a, quant à lui, réagi l'opposant Moïse Katumbi, qui adresse sur le réseau social ses « *félicitations* » à Jean-Pierre Bemba. « *Son acquitte-*

ment montre que la vérité finit toujours par triompher. A ceux qui utilisent encore des faux procès, cette décision marque le début d'une nouvelle ère de justice pour la RDC », a-t-il espéré.

Le MLC, parti de Jean-Pierre Bemba, par la voix du député Fidèle Babala, son bras droit, estime que « *c'est un heureux aboutissement pour l'homme, sa famille biologique et politique, mais aussi pour le pays* ». Il est convaincu que Jean-Pierre Bemba « *qui reste en prison pour des raisons administratives retrouvera le plus tôt possible sa liberté* ».

Condamné en première instance à dix-huit ans de prison pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis par ses troupes en République centrafricaine, entre octobre 2002 et mars 2003, le sénateur et ancien vice-président de la République démocratique du Congo a été acquitté le 8 juin en appel. La majorité des juges de la CPI a relevé de sérieuses erreurs dans le jugement, notamment la non prise en compte de circonstances atténuantes en sa faveur.

Cette annonce n'a pas manqué de déclencher quelques scènes de liesse à Kinshasa où le retour de ce rival sérieux du président Joseph Kabila est perçu comme une occasion d'avoir un homme de poigne pour l'élection présidentielle prévue en décembre prochain.

Qualifié de « *figure de proue* »

du MLC, alors groupe armé, par la CPI, « *Jean-Pierre Bemba n'a pas exercé un contrôle nécessaire* » pour empêcher les quelque mille cinq cents hommes composant les trois bataillons du MLC déployés en République centrafricaine (RCA) pour soutenir Ange-Félix Patassé, alors président de la République, à commettre des attaques contre les civils, avait expliqué Sylvia Steiner, juge principale de la chambre de première instance III de la CPI, lors de l'audience publique à La Haye.

Un coup dur pour l'association des victimes en RCA...

L'espoir des victimes de voir Jean-Pierre Bemba condamné pour des meurtres et viols commis par ses hommes en RCA s'est très vite tourné en déception. En effet, la décision de la CPI sera ressentie comme un énorme coup porté aux nombreuses victimes, a aussitôt réagi Amnesty international. « *L'acquittement de Jean-Pierre Bemba Gombo par la CPI est un coup pour les victimes en République centrafricaine* », a indiqué cette ONG.

Selon Solomon Sacco, responsable de l'équipe « *Justice internationale* » d'Amnesty international, « *la décision sera ressentie comme un énorme coup porté aux nombreuses victimes de la guerre contre les femmes, menée en Centrafrique à travers*

une horrible campagne de viols et de violences sexuelles ».

Pour les victimes, c'est un long processus qui devrait servir de leçons au chef de guerre qui écumait le pays. Me Nicolas Tiangay, président de la Ligue centrafricaine des droits de l'Homme à l'époque des faits, se dit choqué car, selon lui, c'est une décision politique en lieu et place de la décision de justice. « *Jean-Pierre Bemba Gombo est libéré pour postuler comme candidat à l'élection présidentielle dans son pays et la Cour pénale internationale a déçu* », a lâché l'ancien Premier ministre de la transition.

Les victimes ne décolèrent pas pour autant, c'est le cas de Bernadette Sayo, présidente d'une organisation des victimes, qui qualifie d'insupportable la décision de la CPI. « *Les mots me manquent pour commenter cette décision, je n'ai pas la tête sur les épaules. Qui peut parler de réparation et qui peut croire en la justice surtout avec le lot des victimes que nous avons sous les mains ?* », s'est-elle interrogée.

En novembre dernier, plus de cinq mille victimes identifiées dans le jugement en première instance de la CPI avaient interpellé cette Cour basée à la Haye, aux Pays-Bas, pour réclamer des réparations individuelles.

Yvette Reine Nzaba



**PLAN ÉPARGNE
LOGEMENT**

www.bch.cg

Formule
"clé en main"
Taux à 3,5%
seulement*

*offre soumise à conditions



Souscrivez au Plan Epargne Logement

Un taux de rémunération exceptionnel adapté à vos besoins

Un vrai partenaire

Tableau récapitulatif

| Régime catégorie | Régime 4 ans | | Régime 5 ans | | Régime 6 ans | |
|---------------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|
| | Epargne | Crédit | Epargne | Crédit | Epargne | Crédit |
| A | 50.000 | 5.271.000 | 40.000 | 6.754.000 | 33.000 | 8.221.000 |
| B | 60.000 | 6.330.000 | 48.000 | 8.105.000 | 40.000 | 9.965.000 |
| C | 80.000 | 8.441.000 | 64.000 | 10.807.000 | 54.000 | 13.452.000 |
| D | 100.000 | 10.551.000 | 80.000 | 13.509.000 | 67.000 | 16.691.000 |
| E | 120.000 | 12.661.000 | 96.000 | 16.211.000 | 80.000 | 19.929.000 |
| F | 140.000 | 14.771.000 | 112.000 | 18.912.000 | 94.000 | 23.417.000 |
| G | 160.000 | 16.881.000 | 128.000 | 21.614.000 | 107.000 | 26.665.000 |
| H | 180.000 | 18.991.000 | 144.000 | 24.316.000 | 120.000 | 29.894.000 |

Avenue Amilcar Cabral, Brazzaville BP 987, République du Congo



BCH



BCH



+242 22 281 25 88



bch@bch.cg

HUMEUR

L'archaïsme des quartiers complique le travail des sapeurs-pompiers à Pointe-Noire

Les failles constatées dans l'ancien plan directeur de la ville économique compliquent bien le travail des sapeurs-pompiers. En effet, dans de nombreux quartiers populaires les rues sont très étroites et n'obéissent à aucune norme cadastrale. Celles-ci, pour la plupart, d'ailleurs, ne débouchent pas sur les grandes artères. En cas d'incendie, c'est au risque et péril car, sans voies d'accès, la mobilité des soldats du feu est arrêtée et leur action s'avère inexistante. Disons-le crânement, ces quartiers sont inaccessibles.

La ville de Pointe-Noire, telle qu'elle est bâtie, présente une configuration « atypique » dans ses nombreux quartiers populaires. Et pourtant, l'architecture d'une ville ne saurait être que des édifices, commerces et autres habitations qui bordent les grandes avenues. Elle est aussi constituée de plusieurs autres espaces vitaux et habitations installés dans des quartiers populaires. Ces quartiers, en forme d'îlots, construits ici et là avec des parcelles pêle-mêle qui s'interconnectent quelquefois sans issues, sont des « vraies forêts denses et compactes », difficiles à pénétrer par des sapeurs-pompiers en cas du sinistre.

A peine quelques semaines, dans l'un des quartiers, les habitants n'ont eu que des larmes aux yeux pour pleurer leurs baraques. Impuissants, ils voyaient comment le feu était en train de consumer ces baraques faites de planches. Ils n'ont même pas pensé à un seul instant joindre les services de la sécurité civile, sachant que c'était peine perdue car la zone est inaccessible par manque de rues dignes de ce nom. Encore que face à un feu de ce genre, on doit se servir du sable et non de l'eau comme ils ont essayé en vain de le faire.

La réalité est bien là, très têtue d'ailleurs. La ville de Pointe-Noire nécessite « un vrai plan directeur » car les quartiers populaires, tels qu'ils sont bâtis, courent un grand risque de ne pas être sauvés et sécurisés en cas d'une catastrophe de toute nature. L'ancien plan directeur n'ayant pas tenu compte ni de la prévention des sinistres ni de la planification des mesures d'urgence, encore moins de la coordination de l'intervention des services qui combattent des sinistres. Ces quartiers sont dans un « archaïsme résidentiel inconcevable » qui appelle une très grande correction. Tout plan directeur d'une ville, soutiennent les spécialistes, n'a jamais été rigide et est susceptible d'être modifié en fonction des nouveaux besoins de sa vitalité. Ne pas le faire, c'est compliquer la tâche des agents de la sécurité civile qui a pour objet principal la prévention des risques de toute nature. Or, ce sont des routes bien dimensionnées qui conduisent aux lieux des sinistres dans une ville. Où sont-elles alors dans les quartiers populaires à Pointe-Noire ?

Plus la ville se peuple et s'agrandit, plus les risques des sinistres liés au feu et à d'autres catastrophes se multiplient. Il devient urgent que les autorités de la ville océane puissent revoir la cartographie de certains quartiers dont la configuration laisse à désirer, afin de faciliter le travail des sapeurs-pompiers, car « sans passages, pas de sapeurs-pompiers et c'est le quartier qui brûle », dit-on.

Faustin Akono

HÔPITAL GÉNÉRAL ADOLPHE-SICÉ

Revue des décès maternels, néonataux et infanto-juvéniles

La rencontre s'est déroulée pendant deux jours, du 7 au 8 juin, suivie de la restitution de l'atelier d'Abidjan sur les nouvelles recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) relatives à la santé maternelle et néonatale.

L'atelier a été dirigé par le Pr Clotaire Itoua, président de la Société congolaise de gynéco-obstétrique (Socogo), qui avait à ses côtés le Dr Gildas Ngouloubi, directeur des affaires médicales représentant le directeur général de l'hôpital général Adolphe-Sicé et du Dr Guy Michel Mbemba, conseiller en santé maternelle de l'OMS Congo. Il a eu pour objectifs d'analyser les décès maternels, néonataux et infantiles survenus au premier trimestre de l'année 2018 au sein la maternité de cet hôpital, d'identifier les dysfonctionnements, formuler les recommandations et partager les nouvelles directives de l'OMS sur la santé de la mère et de l'enfant. Lors de la première journée, les participants ont été édifiés sur la charte des audits des décès maternels, la grille de démarche, la fiche du résumé clinique de chaque dossier, la fiche de synthèse de l'audit du cas. Ainsi, quatorze cas de décès maternels présentés par le chef de service de la maternité ont été audités, concluant que douze de ces décès sur les quatorze ont été évitables.

Les principaux dysfonctionnements identifiés ont été en rapport avec la mauvaise prise en charge dans les centres d'origine marquée par une référence tardive. Aussi, les principaux dysfonctionnements identifiés dans le centre d'arrivée ont concerné le manque d'équipement, surtout dans le ser-



Photo de famille à la fin de la réunion / Crédit photo Adiac

vice de réanimation, la non-utilisation du partogramme, l'absence de produits sanguins et les ruptures d'oxygène, la faiblesse de supervision des sages-femmes par les médecins, la faiblesse dans la prise en charge de la prééclampsie et dans la gestion des hémorragies du post partum, l'insuffisance de couveuses pour la gestion des nouveau-nés, la mauvaise référence entre les hôpitaux de Pointe-Noire, la faible qualité des soins dans les différents services, la mortalité maternelle, néonatale et infantile élevée.

Au terme des travaux, les recommandations prises ont porté sur la formation continue avec l'implication de la Socogo, haut lieu de la science; la sensibilisation des communautés à l'importance des contacts de soins prénatals; la mise en place d'une ligne rouge entre la direction et les services en cas d'urgence majeure; l'équipement du deuxième bloc opératoire au sein de la maternité. Aussi a-t-il été décidé d'assurer la revue systématique des décès maternels, néonataux et infantiles, de poursuivre la collaboration avec les autres hôpitaux dans la promotion des audits des décès maternels, néonataux et infantiles sans oublier la bonne supervision des centres de santé intégrés par la direction départementale de la Santé.

La seconde journée a été consacrée à la restitution sur les nouvelles recommandations de l'OMS sur la santé maternelle et néonatale. Au sortir de ces échanges au cours desquels plusieurs thématiques ont été abordées, les nouvelles recommandations formulées portent sur les soins de qualité aux mères et aux enfants, les objectifs du développement durable et la classification de Robson. Il a aussi été notifié que les soins prénatals et l'accouchement doivent être une expérience positive. L'importance de l'acide tetraxinique a été soulignée et doit faire partie intégrante de la prise en charge intégrante des hémorragies du post-partum et rendu disponible dans les maternités.

À la fin de l'atelier, le Pr Clotaire Itoua a félicité l'hôpital général Adolphe-Sicé pour cette première expérience réalisée au Congo sur la revue des décès maternels et néonataux et infanto-juvéniles avant de rassurer les participants de la disponibilité de la Socogo à accompagner les hôpitaux. En clôturant les travaux, M. Damba, représentant la directrice départementale de la Santé de Pointe-Noire, a souhaité que cette revue soit régulière et que les autres hôpitaux de la place en fassent autant.

Hervé Brice Mampouya



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente

Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie etc.







Un Espace culturel Pour vos **Manifestations :**
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces,
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Brazzaville : B4-bd Denis Sassou N'Guesso
Immeuble Les Manguiers (Mpta),
Brazzaville République du Congo

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi
10h00-18h00



LIVRE

Christ-Lorez Kibeloh prépare « Une vie d'enfer »

Le jeune écrivain congolais de 23 ans, auteur de trois ouvrages remarquables, à savoir « Rayane l'orphelin, Retour en arrière Issa et Marie » s'apprête à publier son quatrième livre.

Depuis deux ans maintenant, Christ-Lorez Kibeloh fait une percée fulgurante dans le monde de la littérature française. *Une vie d'enfer*, roman attendu par ses lecteurs et dont l'inspiration est africaine, vient pour confirmer cette percée pour le moins singulière.

Il y a de cela deux mois, il était en face de ses lecteurs, du côté de la gare du Nord, à Paris, précisément à l'hôtel Rocroy, pour une rencontre au travers d'un événement organisé par l'association Noprime international qui l'accompagne. Il s'agissait de faire autant que possible la promotion de ses livres et échanger avec ses lecteurs sur leur ressenti par rapport à son travail, sous la critique du professeur et écrivain Isaac Djoumeli Sengha. C'était également une occasion pour lui de dédicacer ses trois premiers ouvrages, en attendant *Une vie d'enfer*.

Au cours de cette rencontre, les critiques ont été enthousiastes et bienveillantes sur l'ensemble de son œuvre. Pour preuve, Christ Kibeloh a reçu la récompense de « Jeune auteur » 2017 de l'Académie du Bassin d'Arcachon, au sud-ouest de France. Aussi, son dernier livre, *Marie*, est en train d'être adapté en court métrage vidéo de vingt minutes.

Que disent les trois premiers ouvrages ?

Dans *Rayane l'orphelin*, publié aux éditions ICN France Libris, il s'agit d'un jeune orphelin qui ha-



Christ Kibeloh présentant son ouvrage (Adiac)

bite dans un village sous-développé d'Afrique (Madiya). En 2008, la télévision, les téléphones portables ou encore l'ordinateur n'existent pas. Il tient seul l'unique épicerie du village après la mort de son père et de sa mère. Un soir, il (Rayane) tombe amoureux d'une jeune fille inconnue et décide de se lancer à sa recherche. Il fait un long voyage qui durera plusieurs années... *Rayane l'orphelin* est vendu à dix euros.

Quant à *Retour en arrière Issa*, c'est un roman d'aventure de cent six pages publié aux éditions Edilivre. Issa est un jeune adolescent de 17 ans, issu d'une famille aisée, résidant dans la ville de Mafouta, capitale de Brannaville, en Afrique

centrale. C'est un jeune homme exemplaire et très différent des autres car, il ne manque de rien. Il vit entouré par sa famille : sa mère,

vendu à quatorze euros est une histoire dramatique et remplie d'aventures.

Enfin, *Marie* est une nouvelle pa-

leur apportant un peu de chaleur et d'émotions positives dans ses écrits pour les aider à aller plus loin dans la vie et à apprendre à se relever après chaque échec. Car, dit-il, beaucoup de personnes se découragent et laissent tomber les bras après avoir connu plusieurs échecs. Ce sont des comportements qui le rendent triste « *Je suis tout simplement porteur d'un message positif dans une société remplie d'hypocrisie et où se font juger et briser nos rêves facilement en faisant attention aux critiques. Mon objectif est de continuer à écrire car, la littérature est un moyen de m'exprimer librement sans aucune frontière et de toujours apporter un plus à travers mes écrits* », soutient-il.

Qui est Christ-Lorez Kibeloh ?

Né le 19 juin 1995 à Brazzaville, capitale de la République du Congo, Christ-Lorez Kibeloh est un jeune écrivain congolais. Il n'a jamais été un grand passionné de la littérature, avouant que ce talent d'écrire lui est venu de son échec dans le milieu du football, le sport sur lequel il avait placé tout son espoir. Sa soif pour l'écriture commence en 2014 durant l'année de son baccalauréat au lycée Condorcet, à Arcachon, où, en compagnie de son enseignante de français de terminale, Elodie De Ridder, pour laquelle il garde toute sa reconnaissance, il écrit son premier roman. Bien accueilli par les lecteurs, ce livre a marqué son entrée dans la littérature française en tant que jeune auteur prometteur.

Bruno Okokana

son père, un avocat très reconnu, Steven, son petit frère, et Léa, sa petite sœur. Il a un rêve très précis dans sa vie : marcher sur les traces de son père. Mais un soir de saison sèche, sa vie bascule complètement et se transforme en un cauchemar horrible. Son père, contraint de prendre la fuite, abandonne sa famille. Issa se retrouve, du jour au lendemain, à la rue en compagnie de son frère. Les deux garçons deviennent des sans-abri. Les difficultés et les épreuves ne s'arrêtent pas là pour Issa, qui doit affronter la révélation d'un terrible secret puis la perte tragique d'un être cher. La route sera longue pour qu'Issa puisse de nouveau rencontrer le bonheur. Ce roman

est vendu à six euros. Pourquoi écrit-il ? Christ -Lorez Kibeloh témoigne qu'il n'écrit pas pour être célèbre mais pour une mission particulière ; aider les personnes en détresse, qu'il n'a pas l'occasion de rencontrer en

RÉFLEXION

Bras de fer

Que les Etats-Unis et l'Europe se lancent dans une bataille commerciale dont nul ne peut prédire aujourd'hui l'issue n'a rien de très surprenant ni, d'ailleurs, de très inquiétant pour le reste du monde. Et cela même si nombre d'observateurs prédisent, dans le moment présent, que le pire en sortira inévitablement pour toute la planète.

Pourquoi un tel optimisme alors que les feux d'une bonne partie du commerce mondial se mettent au rouge ? Mais parce que, contrairement aux apparences, la communauté humaine tirerait à coup sûr de grands bénéfices de l'affrontement auquel semblent vouloir aujourd'hui se livrer les puissances industrielles du Nord sans prendre la mesure du prix que devront, tôt ou tard, payer leurs propres peuples si jamais la sulfureuse politique de l'« America

first » prônée par Donald Trump venait à imposer sa loi d'airain à l'ensemble du monde.

Imaginons, pour illustrer ce propos quelque peu décalé par rapport à l'opinion générale, que les géants occidentaux se lancent effectivement dans une guerre commerciale suicidaire qui les verrait s'affronter à fleurets dénichés. S'il est vrai que l'économie des pays riches en serait fortement impactée, il l'est tout autant que les pays émergents en tireraient, pour leur part et probablement très vite, de grands bénéfices.

Pour comprendre ce qui précède, il faut avoir présent à l'esprit le fait que moins d'un milliard d'êtres humains, sur les quelques sept milliards que compte aujourd'hui la Terre, vivent dans la partie de l'hémisphère nord qui se déchire ainsi. Et rappeler que même si ce petit milliard d'hommes,

de femmes, d'enfants vit de façon générale dans des conditions nettement plus confortables que le reste de l'humanité, consomme donc beaucoup plus, il ne constitue en réalité qu'un marché limité à l'échelle de la planète.

Peu importe par conséquent que les Etats-Unis et l'Europe s'affrontent pour des raisons basement matérielles : de toutes façons, à échéance de vingt ou trente ans, lorsque l'Afrique, l'Amérique du sud, l'Asie auront achevé leur longue et difficile marche vers l'émergence, l'économie mondiale sera dominée par les nations qui aujourd'hui pèsent relativement peu sur la scène commerciale et financière. Les Grands, quant à eux, seront devenus sinon petits, du moins beaucoup moins influents qu'aujourd'hui.

C'est très précisément ce qu'a compris la Chine et qui explique l'accé-

lération du programme de relance des « routes de la soie » auquel le numéro un de l'Empire du milieu, le président Xi Jinping, consacre désormais toute son énergie. Une stratégie que, soit dit en passant, l'affrontement commercial des Etats-Unis et de l'Europe ne manquerait certainement pas d'accélérer fortement dans les mois et les années à venir s'il se confirmait sur le terrain.

Conclusion de ce qui précède : loin de réduire la croissance mondiale, la rupture qui risque de se produire entre les nations qui, jusqu'à présent, dominaient l'économie mondiale, a toutes les chances de l'accélérer. Au détriment des nations riches qui se disputent et au bénéfice des nations pauvres qui constituent le véritable marché de demain.

Jean-Paul Pigasse